



2020

Amicale du Nid Isère et Savoie



Sommaire

I- Fonctionnement de l'AdN 38-73	3
1- L'équipe Isère et Savoie	3
2- Territoires couverts:	4
II- Les missions en Isère et Savoie	5
1- File active	5
2- L'aller vers	6
2-1- Constats généraux sur les aller vers :	6
a- Les aller vers avec les partenaires :	8
b- Aller vers autrement.....	8
c- Approche par la santé	10
3- Les permanences.....	11
4- L'accompagnement.....	12
4-1- File active.....	12
1- Genre – Sexe.....	13
2- Orientées par :	13
3- Formes et temps de prostitution	13
4- La moyenne d'âge du public :	14
5- Origine des personnes :	14
4-2- Contexte du confinement.....	14
a- Le matériel de prévention	15
b- Les accès aux aides de premières nécessités	15
e- Les violences	16
4-3- Actions collectives	16
4-4- Accompagnement à la santé	22
Contexte de confinement	22
a- Questionnaires RDR auprès de 70 personnes	24
b- Données sur l'état de santé des personnes.....	25
c - Prise en compte des conséquences des violences.....	27
4-5- Accompagnement à l'accès aux droits :	33
a- Droits sociaux.....	33
b- Droit au séjour et asile.....	33
4-6- Accompagnement dispositif « parcours de sortie de prostitution ».....	36
Contexte de confinement	36
a- Bilan des Parcours de Sortie de prostitution en Isère du 18 12 2017 au 09 12 2020	37
b- Hébergement ou logement	42
c- Les ressources :	43
d- Insertion socio professionnelle:.....	44
4-7- Accompagnement socio-juridique	46
a-Dépôt de plainte	46
b- Affaires pénales	47
c- L'accompagnement vers la procédure pénale	48
d- Constitution de partie civile	49
e- Comprendre les réseaux pour comprendre les victimes	49
f- Données des entretiens de la juriste	52
g- Identification des victimes	52
5- Les jeunes	54
III- Le partenariat	55
a- Les groupes de travail	55
b- Les partenaires	55

I- FONCTIONNEMENT DE L'ADN 38-73

Comme toutes les associations, le contexte de la pandémie a modifié le déroulé de nos missions et de notre organisation de service. Nous avons dû annuler des missions, en réajuster d'autres dans une période de mesures sanitaires plus ou moins contraignantes, de déménagement de bureau et de mouvement de personnel. Cette année est donc particulière car tout en masque et en gestes barrières, nous avons emménagé dans de nouveaux locaux sur Grenoble, locaux plus spacieux nous permettant de mettre en œuvre différemment nos missions et notre équipe a été renouvelée. 2020 aura été une année de transition plus épineuse que prévue.

Nous devions emménager dans les nouveaux locaux le 23 mars mais mesures de confinement obligent notre déménagement a été reporté au 18 mai. L'installation a pris son temps avec son lot de mésaventures dans l'installation du mobilier, avec le fournisseur d'accès à internet et téléphonie, les mesures sanitaires à réadapter... L'énergie et la mobilisation de l'équipe ont permis que tout se déroule au mieux en restant au plus près des besoins du public. Je tiens à remercier vivement :

- les membres de l'équipe qui ont assuré le maintien des missions auprès du public et ont contribué à la réorganisation du service et au développement d'actions ;
- les financeurs qui nous ont soutenu avec patience et compréhension dans cette période difficile ;
- les partenaires qui ont permis la poursuite et l'ouverture de nouvelles actions ;
- le public qui a contribué à la mise en œuvre d'actions collectives et accueilli positivement les changements.

I- L'EQUIPE ISERE ET SAVOIE

L'équipe du service AdN38-73 a été composée de 6 salariées. Les prestations de secrétariat et d'économat sont assurées par l'équipe, le ménage et l'entretien technique sont assurés par des prestataires extérieurs.

1 responsable de service Isère Savoie	0,5 ETP
2 travailleuses sociales Isère	1,5 ETP
1 travailleuse sociale Savoie	0,8 ETP
1 chargée d'insertion sur 6 mois	1 ETP
1 infirmière	1 ETP
1 juriste	0,6 ETP
1 stagiaire élève avocat	2 mois
1 stagiaire éducatrice spécialisée janvier 2019 à février 2020	2 mois

Mouvement de personnel

La réorganisation envisagée en début d'année a été compromise en raison de la crise sanitaire, de mouvements de personnel inattendus et d'une subvention versée tardivement. Les recrutements engagés avant le confinement ont été suspendus plusieurs mois afin de revoir l'organisation prévue.

En Savoie, les locaux de l'Espace solidarité mis à disposition par la ville de Chambéry et dont la gestion est confiée à l'association Sasson sont vétustes et mal entretenus. L'espace solidarité accueille d'autres associations (EMPP, Carrud, Point santé, CCAS, ...et AdN). Un projet de réhabilitation des locaux est en cours. Une évaluation des besoins des associations a été faite. Nous avons fait remonter notre difficulté de locaux, la solution actuelle est le fruit des démarches faites depuis 2014. Les membres de la commission départementale ont été saisis de notre recherche. La ville et le CCAS de Chambéry ne peuvent pas nous mettre à disposition d'autres locaux. Les conditions de travail et l'isolement ressenti sur les postes en Savoie sont pris en compte. La médecine du travail a évalué que les conditions n'étaient pas optimales et invite à éviter une présence continue des salariées dans les locaux de l'Espace Solidarité.

En Isère, le déménagement sur des bureaux mis à disposition par la Ville de Grenoble a nécessité une réorganisation des modalités d'accueil et a ouvert des possibilités d'actions.

L'équipe a subi de nombreux changements cette année. 3 salariées ont quitté l'association en cours d'année dans un contexte peu évident de fin de confinement et de déménagement de locaux pour l'Isère.

- L'infirmière a fini son contrat le 30 04 2020. Son remplacement est en cours.
- La travailleuse sociale basée en Savoie a mis fin à son contrat le 30 05 2020. Son remplacement est en cours.
- Une travailleuse sociale basée en Isère a mis fin à son contrat le 30 06 2020. Elle a été remplacée en octobre 2020.

- Une chargée d'insertion a effectué un contrat de 6 mois pour mener un atelier d'insertion socio professionnelle.
- Une stagiaire éducatrice spécialisée a effectué un stage de janvier 2019 à février 2020 sur une mission d'insertion socio professionnelle.
- Un élève avocat a effectué un stage en partenariat ADA et AdN38 sur 2 mois

Lors du 1^{er} confinement, nous avons modifié nos modalités de travail et d'interventions. L'ensemble de l'équipe a été en télé travail avec des temps en présentiel au bureau pour des RDV avec des personnes en situation de difficultés ou d'urgence. Il n'y a pas eu de possibilité de RDV dans les locaux en Savoie à Chambéry et à Aix les Bains. Cette situation inédite a révélé que nos outils de travail étaient plutôt bien adaptés : ordinateurs et téléphones portables avec accès à nos données par le biais d'un serveur permettant l'accès et le partage des dossiers. Nous avons redoublé de rigueur pour la mise à jour régulière sur le serveur des dossiers des personnes et autres outils (coordonnées des partenaires, dispositifs par thématique, calendrier de l'équipe.)

Lors du 2^{ème} confinement, le télétravail est resté une possibilité notamment pour les temps de réunion en visio conférence. Le plan de continuité d'activité a permis de maintenir une ouverture quotidienne au public.

2- TERRITOIRES COUVERTS:

Nos locaux sont situés à Grenoble. Nous avons déménagé en mai 2020 du 15 place Gustave Rivet au 9 rue Raoul Blanchard dans des locaux mis à disposition par la Ville de Grenoble. Ces nouveaux locaux plus spacieux permettent d'avoir plus de bureaux pour les salariées et offrent des conditions pour des actions collectives.



Nous attendions depuis longtemps la possibilité de changer de locaux, le T2 de 70m2 que nous occupions place Gustave Rivet était devenu bien trop petit pour notre activité. La ville de Grenoble nous a soutenu dans nos recherches et a pu nous mettre à disposition des locaux au centre-ville de Grenoble. Ces nouveaux locaux plus spacieux 149 m2 nous offrent de nouvelles possibilités d'accueil et de conditions de travail. Initialement prévu le 23 mars, le déménagement a été reporté au 18 mai mais l'ensemble de l'organisation prévue n'a pas pu rentrer dans ce timing (notamment le transfert de ligne téléphonique et internet, du transport de mobilier ...).

Nous avons une **antenne sur Chambéry** dans un bureau mis à disposition par la Ville de Chambéry dans l'Espace Solidarité géré par La Sasson, L'Espace Solidarité rassemble plusieurs associations, il est en cours d'évaluation pour une réhabilitation du bâtiment. Actuellement les conditions d'accueil et de travail dans cet Espace ne sont pas très adéquats aussi nous restons en recherche de locaux plus appropriés sur la Savoie.

Nous avons assuré une présence **2 fois par mois à Aix Les Bains** dans les locaux de la Délégation Territoriale de Savoie jusqu'en mai 20.

La mission « aller vers les personnes sur les lieux de prostitution » couvre **5 axes sur les deux départements**. La pandémie a largement impacté la prostitution visible. Lors du 1^{er} confinement, il n'y avait que quelques rares personnes en prostitution et essentiellement sur le Nord Isère, Porte des Alpes. Nous avons suspendu les aller vers durant ces périodes de confinement.

En Isère : En journée : Grenoble, agglomération Domène, Echirolles, axe route nationale de Valence, axes routes Bourgoin, Lieudieu ... Nos zones d'influence sont Grenoble et proche agglomération.

En Savoie : En journée : Chambéry - Bourget et Chambéry - Albertville/Ugine

Nos zones d'influence sont Chambéry et Aix. Les personnes rencontrées sur le territoire d'Albertville ont peu de mobilité, nous n'avons pas de lieu identifié sur lequel y recevoir les personnes.

II- LES MISSIONS EN ISERE ET SAVOIE

I- FILE ACTIVE

	Total	Isère	Savoie
Nombre de personnes	271	215	56
Genre			
Femmes	261	206	55
Hommes	8	7	1
Trans	2	2	0

La file active représente toutes les personnes en lien avec notre service sur l'année 2020 : venues en permanence sans RDV, rencontrées en « aller vers », accompagnées, suivies ...

Notre file active a subi une baisse de 43%. Cette baisse s'explique par le nombre moindre de personnes rencontrées lors des « aller vers » et des permanences en raison de la diminution de nos actions et du public liée à la situation sanitaire. Les personnes en situation de prostitution de rue à Grenoble ou sur l'agglomération proche ont, pour la très grande majorité, arrêté. Nous n'avons pas fait d'aller vers sur les routes du département depuis le confinement. La gendarmerie et la police des mœurs indiquaient ne pas avoir vu de prostitution sur les sites habituels. Toutefois il semblerait qu'il y ait quelques personnes en prostitution en camionnette dans des zones rurales. En 2019, nous avons 186 contacts par les missions aller vers, cette année 80 contacts.

Des personnes nous ont sollicitées pour parler de leur cheminement quant à leur situation depuis l'arrêt de leur prostitution lié au confinement. La forte crainte d'être contaminées les ont amenées à réfléchir autrement aux risques pris et pour certaines d'entre elles ces risques sont pris pour remettre leurs gains à une proxénète. L'une d'entre elles dit par exemple :

« Beaucoup de choses arrivent quand tu es en prostitution, tu ne sais jamais vraiment ce qu'il va se passer, si un client ou 2 hommes vont venir te taper et te prendre l'argent et après tu souffres et tu n'as plus rien et tu continues pour retrouver l'argent perdu. Tu continues parce que tu dois donner ton argent sinon elle (la proxénète) te crie dessus, elle te dit que tu n'as pas eu de chance

mais que maintenant ça va, que tu te reposeras quand tu auras fini Avant le confinement tu as peur d'attraper des maladies mais tu mets le préservatif et tu fais les tests mais là avec le coronavirus tu n'as rien pour te protéger, tu ne peux pas voir qui est malade, tu risques ta vie vraiment. Je ne veux pas mourir comme ça. »

Pour ces femmes, l'essentiel est de trouver le moyen de ne plus subir de menaces si elles arrêtent de payer leur proxénète et d'obtenir une régularisation de séjour et un hébergement. Elles ont peur de dénoncer leur proxénète, mais aujourd'hui elles commencent à se dire que le risque est trop élevé et que leur proxénète ne les laissera pas tranquilles tant que leur dette n'est pas soldée. Elles nous expliquent des parties de leur parcours et des modes opératoires de leur proxénète. Cette période particulière leur sera peut-être propice pour s'extraire de leur situation.

Une autre personne avec qui nous sommes en lien par téléphone nous a contactées pour échanger autour des risques encourus. Lors de nos échanges, elle nous a fait part de sa prise de conscience des conséquences de la prostitution sur sa santé mais appréhendait de demander de l'aide pour pouvoir se nourrir ou se vêtir. En situation de prostitution depuis 35 ans, elle n'avait jamais sollicité les associations d'aide aux précaires pour des colis alimentaires et de première nécessité :

« Depuis le confinement, je vais chercher des colis alimentaires, avant je n'osais pas. J'avais honte. Je prenais un ou deux clients pour pouvoir manger,

mais là, j'avais trop peur avec la maladie. Quand je suis arrivée à la croix rouge, les gens ont été trop gentils avec moi, je n'avais plus honte. »

2- L'ALLER VERS

Cette année, nous avons effectué 12 « aller vers » sur les routes de l'Isère et de la Savoie. C'est 20 de moins que l'année dernière. Le contexte sanitaire a largement impacté cette mission. Un binôme infirmière et travailleuse sociale et aussi avec le Planning Familial ont assuré ces aller vers.

	Total	Isère	Savoie
Nombre de sorties	12	8	4
Nombre de contacts	80	44	36

**100% sont des femmes,
99% sont étrangères,
79% ne maîtrisent pas la langue française**

2-1- Constats généraux sur les aller vers :

En Savoie :

Axe Bourget :

Depuis 2019, nombre de femmes roumaines et bulgares ont déclaré leur prostitution en activité auprès de l'URSAFF. Cela fait suite, comme indiqué dans notre rapport des activités de l'année dernière, aux conséquences d'un démantèlement de réseau franco-roumain dans lequel une dizaine de femmes ont été interpellées et ont été convoquées devant le tribunal pour travail illégal assorti le plus souvent d'une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF). Se déclarer auprès de l'URSAFF constituait, selon ces femmes, le seul moyen d'éviter la mise en application de la mesure d'éloignement et des difficultés judiciaires. Elles considéraient ainsi « régulariser » leur situation. Mais ces déclarations ne sont pas sans poser de nombreux problèmes. Les difficultés des démarches essentiellement en ligne, et durant le confinement avec une quasi impossibilité de joindre un interlocuteur, font que des personnes n'ont pas pu obtenir leur document justifiant de leur déclaration bloquant ainsi d'autres démarches en lien avec la CAF ou encore l'affiliation à une couverture médicale. La déclaration de leur activité est un choix par défaut pour une majorité de ces femmes. Elles se retrouvent dans des contraintes administratives et financières ne laissant que peu de possibilités d'alternative à la prostitution.

Lacrimova est de nationalité roumaine, nous la rencontrons depuis 4 ans sur la route. Elle nous sollicitait pour trouver un travail dans le service en restauration ou le nettoyage. Elle espérait qu'en décrochant un contrat, elle pourrait trouver un logement et faire venir sa fille âgée de 15 ans et lui offrir une vie meilleure. Pensant éviter des problèmes avec la gendarmerie, elle a ouvert sa déclaration à l'URSAFF. Au-delà des problèmes d'ouverture de compte, de dépôt de sommes en liquide, de déclaration mensuelle en ligne, elle a mis de côté son projet initial. Elle dit ne plus avoir le temps de candidater aux offres de postes car les clients sont moins nombreux et elle doit pour autant assurer ces cotisations et taxes. Elle espère toujours obtenir un logement sur la base de ces

déclarations de revenus mais le projet de faire venir sa fille pour lui permettre de poursuivre ses études, lui éviter un mariage arrangé à son jeune âge... n'est plus d'actualité. Elle ne veut pas que sa fille la sache en prostitution. L'accompagnement de Lacrimova s'est délité durant cette année. Elle ne donnait plus suite aux démarches de recherche d'emploi, puis durant le 1^{er} confinement elle est retournée en Roumanie. Son inscription au Pôle Emploi a été annulée. Lorsqu'elle est revenue, nous n'avons pu échanger que par téléphone, elle disait être logée avec d'autres femmes et être en prostitution indoor comme la plupart des autres femmes.

Axe Albertville :

Sur l'axe Chambéry/Albertville, nous rencontrons principalement des femmes de nationalité nigériane. Elles sont en camionnettes, souvent à 2, qu'elles louent à la semaine et elles paient également « le chauffeur » qui les conduit matin et soir. Elles ont été prostituées en Italie plusieurs mois ou années et ont obtenu un droit au séjour en Italie. Il est difficile de connaître le type de titre de séjour : protection au titre de l'asile ou régularisation au titre de la vie privée et familiale. L'accompagnement vers le soin est rendu complexe car elles bénéficient d'une couverture médicale en Italie, et n'ont pas de domiciliation en France, en Savoie. Jusqu'alors aucune ne s'est engagée dans une demande de couverture médicale européenne ni de demande de domiciliation. La plupart a pu faire un TROD par le biais d'AIDES.

En Isère

La prostitution en ville en nuit a quasiment disparu du fait de la pandémie. Elle s'est petit à petit réinstallée en ville en journée et sur les axes routiers, et ce manière moins prégnante. Elle s'est déplacée à nouveau, occupant davantage le territoire de la Porte des Alpes, notamment sur le roussillonnais. L'association RIVAHJ sur Vienne a présenté sa possibilité d'intervention sur ce territoire lors de la commission départementale de lutte contre le système prostitutionnel en décembre 2020.

La prostitution s'est reportée en « indoor » qui est déjà la part la plus importante du phénomène prostitutionnel. Les personnes, les réseaux se sont adaptés, organisés. La prostitution visible, de rue s'est déplacée dans les appartements en sous location type « marchands de sommeil » ou « réseau communautaire », et dans les sites d'hébergement notamment en diffus et en hôtel. Durant les confinements, et la situation semble s'installer, des femmes victimes de proxénétisme ou de traite ont été confrontées à des situations de violences et de pressions importantes pour être maintenues en prostitution et/ou remettre tous types de ressources (allocation demandeur asile, colis alimentaires, chèques services ...).

Nous avons pu constater que des femmes en co-hébergement étaient restées murées dans le silence malgré les violences subies, parfois parce que d'autres femmes hébergées vivaient la même situation. Ce silence était également dû au fait que les pressions venaient de femmes co-hébergées à l'origine de la mise en prostitution, de proxénètes « à distance », ou encore, de « compagnons » exploités. Les visites à domicile, la veille assurée par les associations gestionnaires de l'hébergement ont été moins régulières en raison des confinements et des mesures sanitaires laissant plus de champ libre aux trafiquants.es. Une association d'hébergement nous a contactées pour échanger sur des situations de proxénétisme qui semblaient s'installer dans les appartements mis à disposition du public. Mais sans faits matériels avérés, sans témoignage ou plainte, aucune démarche judiciaire n'a pu être ouverte. Nous n'avons pu qu'assurer une veille auprès du public.

Lors du 2^{ème} confinement, nous avons transmis une note aux partenaires faisant part de nos observations afin d'avoir vigilance ensemble sur des possibles situations d'emprise, de violences.

a- Les aller vers avec les partenaires :

Les aller-vers avec les partenaires visent à faciliter les orientations vers le lieu de soins du partenaire et à proposer une autre forme de délivrance de messages de prévention et d'information. En raison de la suspension de cette mission dès le 1^{er} trimestre, nous n'avons réalisé que des aller vers avec le Planning Familial.

En Isère :

- 3 avec le Planning Familial de Gambetta,
- 1 avec le Planning Familial de Bourgoin Jallieu

Il n'est pas possible de connaître le nombre exact de personnes se rendant au Planning Familial suite aux rencontres. Le Planning de Bourgoin indiquait que sur la quinzaine de femmes rencontrées, au moins 3 ont consulté leur service. Ce sont des femmes habitant dans le secteur et ayant ouvert une couverture médicale. Mais la plupart des femmes ne vivent pas sur ce territoire de la Porte des Alpes. La majorité des femmes sont d'origine équato-

guinéenne et se sont établies en Espagne en acquérant la nationalité espagnole. Certaines dorment dans la camionnette et d'autres sont hébergées à plusieurs dans des appartements, toutes sont en rotation constante. Pour celles qui sont en prostitution dans le secteur de Lieudieu, elles sont en pleine campagne, très éloignées de toutes commodités. Il est difficile d'envisager une inscription dans le soin, par exemple de les aider à ouvrir une couverture médicale européenne ou de planifier des rendez-vous. Elles indiquent avoir un suivi médical en Espagne.

Clara a 34 ans, elle vit en Espagne depuis 13 ans avec ses 2 enfants. Elle dit être venue en prostitution à Lyon il y a 4 ans. Elle explique qu'elle connaissait des problèmes financiers et que la prostitution en Espagne ne rapportait pas assez. Elle aurait alors suivi une copine lui a suggéré de venir en France. Depuis 2 mois, elle est en camionnette vers Lieudieu. Elle ne sait pas conduire, elle ne sait pas où elle est exactement et ne connaît pas les numéros d'urgence à contacter. Elle dort dans la camionnette et attend que des tiers l'approvisionnent en eau et nourriture et viennent la chercher pour retourner en Espagne. Elle nous dit qu'il n'y a que 2 ou 3 clients par jour. Elle ne dira rien quand nous

nous étonnons des coûts que représente sa situation : rentabilité effective considérant entre autre les nombreux trajets, les conditions de vie actuelle... Quand nous la rencontrons, elle nous dit qu'elle est malade depuis quelques jours, elle pense que c'est à cause de l'eau du ruisseau qu'elle a bu. Elle pensait qu'en la faisant bouillir elle n'aurait pas de problème. Nous lui proposons de l'emmener voir un médecin mais elle refuse. Nous la quittons en lui donnant les bouteilles d'eau qu'il nous reste, les précisions sur son lieu de prostitution et les numéros à joindre ainsi que le nom d'une association d'aide aux prostituées en Espagne. Nous n'avons pas revu Clara.

Ce type de situations est malheureusement fréquent et ne peut que nous questionner sur la réalité du discours de ces femmes qui nous disent être indépendantes. Notre intervention est ici au tout premier niveau de la réduction des risques.

b- Aller vers autrement

Par le numérique

Du fait du contexte sanitaire, nous avons adapté notre méthode d'aller vers en appelant les personnes, en leur envoyant des messages et des flyers informatifs. Nous avons développé davantage l'utilisation de l'application Whatsapp. Cela a permis des échanges en appels vidéo et messages audio. Nous avons produit divers messages de prévention comme par exemple, évidemment les gestes barrières, des informations sur les « fake news » sur le Covid19, des astuces d'auto défense pour faire continuité avec les stages que nous avons effectué quelques mois plus tôt, des applications pour apprendre le français, des outils pédagogiques pour les enfants, des informations sur les modalités du maintien des démarches administratives et judiciaires... mais aussi des messages de prévention sur les risques liés aux violences intrafamiliales et des lieux ressources, les risques liés aux modifications de formes de prostitution et des pressions des proxénètes.

Comme lors des aller vers physiques, parfois nos appels n'aboutissaient pas, les numéros n'étaient plus actifs, avaient été réattribués. Quelques fois nous n'avons pas de messages retour. D'autres fois, cela a permis d'engager un suivi sur quelques semaines et dans quelques cas d'ouvrir à un accompagnement.

Nous avons engagé un travail de partage d'expériences avec l'AdN de Marseille qui a développé un aller vers numérique. Ce projet d'action que nous envisagions de mettre à l'œuvre se fera très certainement plus tôt que prévu.

Le lien partenarial a été largement développé durant les confinements. Nous avons été en lien avec les référents.es des sites hébergeurs et des lieux de soins (notamment la Pass et ELMPP) quasiment toutes les semaines pour échanger sur les situations de personnes et s'assurer d'une veille rapprochée.

Pour le public, le confinement a été vécu de manières différentes selon les conditions de vie, en foyer collectif, excentré des services de proximité, chez des tiers

Quelques expressions des personnes :

« J'ai peur de ce qui peut m'arriver, ici on partage les toilettes, la salle de bains, la cuisine, on est trop nombreux, je ne sais pas s'ils lavent les choses, j'ai peur de sortir de ma chambre, je me retiens pour aller aux toilettes que 2 fois par jour, je nettoie tout. »

« Avant le confinement tu as peur d'attraper des maladies quand tu es prostituée mais tu mets le préservatif et tu fais les tests mais là avec le coronavirus tu n'as rien pour te protéger, tu ne peux pas voir qui est malade, tu risques ta vie vraiment. Je ne veux pas mourir comme ça. »

« Nous, les africains, on a vécu des choses comme ça à cause des maladies, on fait attention, on doit écouter les règles pour que la fièvre ne nous prenne pas, mais là en France avec les lois du coronavirus comme ils les ont faits, on est dans le stress, les gens s'enferment, ils ne te parlent pas si tu leur dis bonjour, ils te regardent comme si tu es le virus. En France, il y a la peur, on ne s'aide pas. En Afrique tu as ton voisin tu parles comme ça assis en face, il y a la famille qui est là. J'ai pas la famille ici. »

Exemples de flyers transmis au public :

Je suis confinée, je dois rester chez moi. Mais...

Je suis confinée, je dois rester chez moi. Mais...

Je suis confinée, je dois rester chez moi. Mais...

Si je suis victime de prostitution au sein de l'hébergement, là où je vis

Si je suis convoquée à l'OFPPRA, en audience CNDA ou en Préfecture pour ma demande de titre de séjour

Si j'ai déposé plainte, je suis partie civile dans un dossier pénal

Je peux appeler le 17, demander de l'aide et être mise à l'abri

Je peux demander un rdv à l'Amicale du Nid pour préparer l'entretien ou l'audience

Je peux me rendre au rendez-vous que la police, la gendarmerie ou l'avocate me donne

Je peux appeler l'Amicale du Nid et je peux demander un rdv pour comprendre mes droits



Je peux demander un rdv à l'Amicale du Nid pour comprendre mes droits en tant que victime



Je coche la case 7 de l'attestation « Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public »

Et je demande une confirmation de rdv par message

Je coche la case 7 de l'attestation « Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public »

Et je demande une confirmation de rdv par message à l'avocate ou l'association

Je n'ai pas besoin d'attestation



Equipe Mobile

En Isère

Nous avons engagé une nouvelle action dont l'objectif général est d'intervenir auprès des professionnel.le.s associatifs et institutionnels et / ou auprès des personnes potentiellement victimes de prostitution, proxénétisme et de traite des êtres humains identifiées par les acteurs-trices pour évaluer les situations et mettre en œuvre une prise en charge adaptée.

Une équipe dite mobile a été constituée pour se déplacer sur les sites des partenaires.

- Elle assure la sensibilisation des professionnel.le.s associatifs en vue d'améliorer le repérage, l'identification des personnes concernées par la prostitution et des situations préfigurant le fait prostitutionnel.
- Elle étaye les professionnel.le.s sur des situations pour envisager ensemble les modalités d'accompagnement en conséquences.
- Elle assure des permanences ou actions collectives sur les sites partenaires à l'adresse du public.

Initialement, nous avons projeté d'intervenir sur les accueils de jour du Secours Catholique et du Local de Femmes et sur les camps et/ou sur les sites d'hébergement d'urgence. Nous avons fait un constat partagé que de nombreuses personnes en situation de prostitution étaient accueillies par ces structures et ne recouraient pas à leurs possibilités de droits, ne faisaient pas part de leur vécu, de leur situation de

prostitution, de violences, d'exploitation. Une partie des femmes que notre service rencontre se rend sur les accueils de jour du Local des femmes et du Secours catholique. Nous les orientons car elles sont parfois sans hébergement ou vivent dans des hébergements ne permettant pas de rester en journée ou la structure d'hébergement n'offre pas de conditions d'accueil et d'activités. L'association Femmes SDF- Local des femmes et le Secours Catholique et son accueil de jour Mosaïque faisaient le constat d'un nombre plus important de femmes accueillies dans leurs locaux qui évoque leur situation de prostitution. Leur équipe les oriente vers les services d'AdN38 et d'ALTHEA L'Appart mais en raison de l'impossibilité pour nos 2 structures de pouvoir les recevoir et aussi de leur proposer un accompagnement (*en raison du nombre trop important de demandes par rapport aux moyens des équipes*), ces femmes ne trouvent pas réponse, nombre d'entre elles aussi ne feront pas la démarche de prendre contact avec nos services par crainte ou par difficulté d'engager une démarche. La création de cette équipe mobile visait à aller vers les personnes sur les lieux qu'elles fréquentent et à les informer par diverses modalités sur leurs droits administratifs, judiciaires et sociaux et aider à la mise en compréhension de leur problématique au regard des violences, de la prostitution en prenant appui sur la contribution des participant.e.s et des partenaires. Nous avons prévu d'intervenir auprès des accueils de jour sous la forme d'ateliers thématiques évoquant des situations en lien avec les violences sexuelles, la prostitution.

Mais en raison du contexte sanitaire, des mesures prises par les associations partenaires et nous-mêmes et du flux de présence du public, nous avons adapté cette action et nous avons aussi ciblé d'autres sites partenaires. En effet, le Secours Catholique faisait le constat d'un nombre moins important des femmes sur leur accueil cette année, et également avait moins de bénévoles disponibles. Aussi, nous avons modifié nos modalités d'intervention en ouvrant une permanence téléphonique hebdomadaire à l'adresse des bénévoles pour échanger sur des situations ou pour qu'ils mettent en contact des personnes avec notre service. Nous avons reçu 2 jeunes femmes et une jeune homme qui se déclaraient mineurs mais avaient été évalués comme étant majeurs par le Département et la Préfecture.

Nous n'avons pas envisagé de réajustement auprès du Local des Femmes.

Compte tenu de la demande émanant de certains sites d'hébergement, nous avons convenu avec AJHIRALP et ADATE de modalités d'intervention propres à chaque site. Au regard des situations des personnes, nous avons ciblé nos interventions sur les sites d'hébergement d'urgence 115 et asile. Ainsi nous avons commencé à tenir une permanence mensuelle permettant d'échanger individuellement avec les personnes et avec des informations collectives axés sur des informations sur la santé : les IST, la contraception, la RDR, les violences ...

Nous avons convenu d'une permanence hebdomadaire détachée au sein de l'association ADA.

Cette modalité d'aller vers ayant subi des réajustements certains et ayant été engagée en cours d'année sur des temps différents, nos éléments d'analyse chiffrés sont peu parlant. L'année 2021 permettra d'avoir un bilan plus précis. Ce que nous avons pu observer lors des quelques permanences, c'est que les femmes sont demandeuses d'échanges et d'informations concernant la santé sexuelle. L'approche par cette thématique a toujours ouvert l'échange aux violences sexuelles, conjugales.

En Savoie

La majorité des femmes venant sur l'antenne de Savoie est orientée par des structures d'hébergement liées à l'asile ou des associations d'aides aux étrangers et rencontrées lors des allers vers sur les lieux de prostitution. En lien avec la Sasson, nous faisons le constat que des personnes hébergées ou accueillies dans leurs services (: accueil de jour sur Albertville et Chambéry, hébergement pour femmes, l'équipe de rue) sont dans des situations préfigurant un fait prostitutionnel qui n'est pas toujours identifié. En raison là aussi du contexte sanitaire mais aussi de nos réorganisations de service respectif, nous avons convenu d'ouvrir des modalités d'intervention d'équipe mobile sur l'année 2021. Travailleuse sociale et infirmière d'AdN se rendront sur les sites pour y tenir des ateliers d'informations à l'adresse du public ou des permanences détachées.

c- Approche par la santé

La Réduction Des Risques (RDR) sanitaires et sociaux est première et essentielle car nombre de personnes méconnaît les conséquences d'Infections Sexuellement Transmissibles (IST) non traitées ou les possibilités de prévention : Traitement Post Exposition (TPE), Prophylaxie Pré-Exposition (PrEP), désinfection des matériels « sex toys », contraception d'urgence ...

Nous avons particulièrement redoublé d'informations à l'adresse des personnes en remettant des supports et en envoyant des messages par téléphone.

Exemple de supports que nous transmettons le plus souvent :

- Informatifs sur les lieux de soins les plus proches carte AdN38 73 en plusieurs langues
- Le Livret des IST et SIDA/HB-C
- Informatifs sur les lieux de TROD Aides, (Test Rapide Orientation Diagnostic)
- La carte TPE 48h chrono et le flyer d'AdN38 73
- PrevSex IREPS38
- PREP support AdN
- Les supports du Planning Familial Isère
- Le flyer du Ceggid
- Le Carnet de santé INPES
- Violences conjugales du Département
- Plaquette « Vous avez des droits » AdN38 73
- Préservatif masculin remis : au moins 1010
- Préservatif féminin remis : au moins 150
- Dosettes de lubrifiant remis : en vrac au moins 1500

Exemple de flyers de prévention

TROD
Test Rapide d'Orientation Diagnostique

Je peux faire un dépistage rapide du VIH/SIDA sans prise de sang. Le TROD (Test Rapide d'Orientation Diagnostique) permet d'avoir un résultat en 30 minutes maximum. Le test est anonyme et confidentiel. Il est totalement fiable 3 mois après une prise de risque VIH.




PrEP
Prophylaxie Pré-Exposition

Je n'ai pas le VIH, je n'utilise pas toujours le préservatif et j'ai des rapports sexuels fréquents. Je suis très exposée au VIH. Je veux me renseigner sur la PrEP pour comprendre comment ça marche ce médicament à prendre régulièrement pour éviter de se faire contaminer.



Où aller ? TROD – PrEP

isère **CEGGID**
23 Avenue Albert 1er de Belgique
TRAM A Stop Albert 1er de Belgique
04 76 12 12 85

AIDES
8 Rue Sergent Bobillot
Bus C3, stop Marceau les Vallons
04 76 47 20 37

TPE
Le traitement post-exposition. Traitement d'urgence

TPE J'ai eu des relations sexuelles non protégées avec une personne il y a moins de 72h. Je ne sais pas si elle est porteuse du VIH. Je souhaite bénéficier du traitement post-exposition et d'une contraception d'urgence.



H **Hôpital TRAMB : MICHALLON**
Service Infectieux 3ème étage
Service Urgence

AdN
AMICALE DU NID
9 rue Raoul Blanchard – Grenoble
TRAM – stop Maison du Tourisme
04 76 43 01 66



Prévention SIDA – VIH
Dépister – Prévenir – Traiter
Detect – Prevent – Treat
Detectar – Prevenir – Tratar



3- LES PERMANENCES

Nous tenons une permanence hebdomadaire sur chacun des territoires. En Isère, nous sommes 2 pour recevoir les personnes et 1 en Savoie. Il s'agit d'entretien individuel qui a pour but d'évaluer leur situation, de leur apporter des informations, des orientations et éventuellement une mise en lien avec des partenaires. Dans la mesure du possible nous effectuons des démarches d'accès aux droits, des prises de RDV pour la santé.

Les personnes sont orientées par des partenaires ou elles viennent par le bouche à oreilles. Pour une partie, elles reviennent sur plusieurs permanences. Elles viennent pour maintenir le lien, approfondir des points particuliers de leur situation. Il nous est souvent impossible d'ouvrir un accompagnement en raison de notre file active déjà pleine.

Nous avons tenu 52 permanences. Nous avons reçu 89 nouvelles personnes. Compte tenu des périodes de confinement et de fermeture des frontières, il y a eu de manière générale sur les associations accueillant les primo arrivants moins de nouvelles personnes.

	TOTAL	Isère	Savoie
Nbre permanences sans RDV	52	34	18
dont nombre de personnes	261	182	79
Dont nouvelles	89	61	28

Compte tenu de la crise sanitaire, nous avons modifié les modalités d'accueil lors des permanences. Depuis le mois de mai, les personnes sont accueillies sur RDV afin de respecter les mesures d'hygiène. Nous avons des plages horaires de RDV de 45 min. Nous avons communiqué le plus largement possible auprès des partenaires pour les informer de ce changement. En Isère, le changement de modalités d'accueil s'est doublé du changement de locaux, nous avons déménagé le 18 mai 2020.

Des personnes précédemment rencontrées en permanence ou en aller vers nous ont sollicitées durant le confinement pour parler de leur cheminement quant à leur situation depuis l'arrêt de leur prostitution lié au confinement. La forte crainte d'être contaminées et l'arrêt de prostitution les ont amenées à réfléchir autrement aux risques pris et pour la majorité d'entre elles ces risques sont pris pour remettre leurs gains à un.e proxénète. Pour ces femmes, l'essentiel est de trouver les moyens de ne plus subir de menaces si elles arrêtent de payer leur proxénète (donc si elles arrêtent la prostitution car elles n'ont pas d'autres ressources). Les moyens sont l'admission dans un hébergement avec moyen de subsistance sur du long terme et la mise au travail vers une régularisation de séjour et une insertion socio professionnelle. Quelques-unes ont déposé plainte ou témoigné, d'autres s'orientent vers un réexamen de leur demande d'asile, et certaines vers un parcours de sortie de prostitution et toutes demandent les conditions concrètes de leur protection sur du long terme. L'impossibilité d'hébergement stable et de moyen de subsistance met à mal le travail d'émancipation de la prostitution, de l'exploitation que ces femmes ont mis à l'œuvre.

4- L'ACCOMPAGNEMENT

4-1- File active

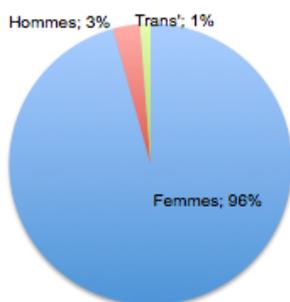
Type d'accompagnement	Total	Isère	Savoie
Accompagnée	49	45	4
Accompagnée PSP*	7	5	2
Suivie en permanence / aller vers	62	38	24
Total de personnes sur l'année	163	124	39
Fin d'accompagnement suivi	45	36	9
Entrée en 2020	24	21	3

* Parcours de Sortie de Prostitution

Sur la file active des personnes présentée au début de ce bilan soit sur les 271 au total (215 en Isère et 56 en Savoie), nous accompagnons 163 personnes. L'accompagnement se fait par libre adhésion. Elles sont en lien avec une travailleuse sociale, l'infirmière et la juriste. Après un temps d'évaluation et de co diagnostic avec les personnes, nous convenons d'un contrat d'accompagnement qui constitue un point de repère sur l'évolution de la situation de la personne.

Données des personnes accompagnées/suivies par notre service

I- Genre – Sexe



Genre			
	Total	Isère	Savoie
F	156	118	38
H	5	4	1
T	2	2	0
	163	124	39

2- Orientées par :

Type de structures	Total	Isère	Savoie
Association d'aide aux précaires	14	11	3
Association d'aide aux droits des étrangers	39	33	6
Association hébergement	4	4	
Association hébergement asile	16	14	2
Avocat.e	7	6	1
Bouche à oreille	33	31	2
Contact route / aller vers	31	10	21
Gendarmerie, Police	5	5	
Hôpital lieux de soins, médecin	5	2	3
Internet	1	1	
Dispositif MNA	1		1
OFPRA/CNDA	2	2	
Service social autres	1	1	
Service social conseil départemental	1	1	
service social spécialisé	3	3	
Total	163	124	39

3- Formes et temps de prostitution

Formes	Total	Isère	Savoie
En visible sur route	77	66	11
Indoor en appartement, hôtel, domicile dont via internet	28	22	6
Indoor + en visible	58	36	22

Temps de prostitution	TOTAL	Isère	Savoie
< 1 an	17	10	7
> 1 an	12	10	2
< 5 ans	72	62	10
> 5 ans	28	23	5
< 10 ans	15	3	12
> 10 ans	14	11	3
< 20 ans	3	3	
> 20 ans	2	2	
TOTAL	163	124	39

4- La moyenne d'âge du public :

Tranche d'âge	Total	Isère	Savoie
<18 ans	2	1	1
18-25 ans	80	66	14
26-35 ans	63	46	17
36-45 ans	18	11	7
TOTAL	163	124	39

	TOTAL	Isère	Savoie
<18 ans	2	1	1
femmes	2	1	1
hommes	0		
Trans	0		
18-25 ans	80	66	14
femmes	77	63	14
hommes	3	3	
Trans	0		
26-35 ans	63	46	17
femmes	62	45	17
hommes	1	1	
Trans			
36-45 ans	18	11	7
femmes	15	8	7
hommes	1	1	
Trans	2	2	
TOTAL	163	124	39

Rapport croisé genre/tranche d'âge

5- Origine des personnes :

Nationalité	Total	Isère	Savoie
Française	1		1
CEE	14	1	13
Dont Roumaine	10		10
Dont Bulgare	3		3
Dont Espagnole	1	1	
Albanaise	5	3	2
Africaine	137	114	23
Dont Nigériane	107	92	15
Dont Congolaise RDC	17	13	4
Dont Angolaise	5	5	
Autres Afrique	8	4	4
Amérique Latine	4	4	
Autres	2	2	
TOTAL	163	124	39

4-2- Contexte du confinement

Sur le plan matériel, nous n'avons pas eu trop de difficultés à nous adapter au télétravail. En effet, l'ensemble de nos données est sur un serveur sécurisé accessible par nos ordinateurs portables. Toute l'équipe est équipée d'ordinateur portable et de Smartphone. Aussi, les inconvénients étaient plus liés aux situations individuelles des salariées dans ce contexte de confinement et la tension que génère le travail par le tout numérique. Nous avons poursuivi nos réunions et nos échanges d'équipe par visioconférence.

Nous avons reçu d'innombrable d'informations de diverses instances. Nous avons aussi eu nombre de demandes de remontées d'éléments, en ordre dispersé mais sans avoir de propositions ou d'interventions en retour. Certaines informations étaient adaptées et d'autres en décalage avec la réalité de notre fonctionnement et des concrets besoins du public. Leur traitement a été chronophage. Le réseau associatif a été très actif et aidant. Nous avons mutualisé nos informations, centralisé celles qui concernaient particulièrement le public.

Concernant le suivi du public, les premières semaines du 1^{er} confinement, nous avons centré nos appels et contacts par l'application Whatsapp sur les informations liées à la pandémie, aux gestes barrières, aux démentis sur les « fake news » sur le Covid19. Nous avons également évalué leurs difficultés et besoins et cherché les modalités pour y répondre. Les semaines suivantes, nous avons davantage convenu de RDV fixes téléphoniques ou par vidéo via Whatsapp. Le public et nous-mêmes avons développé nos modes de communications dématérialisés pour garder le lien. Cela a été l'occasion pour des personnes de s'essayer à des nouvelles technologies : ouvrir des comptes mails, des comptes auprès des organismes, transférer des documents, rédiger sa demande, sa question. Ce n'était pas toujours simple de guider les personnes dans ces démarches, nous avons passé beaucoup de temps dans l'explication de manipulation. Mais ces petits défis ont permis à chacune des parties de développer de nouvelles formes d'échanges, de compréhension mutuelle. Pour notre service, cela nous a permis d'accélérer notre élaboration d'action pour mener des « aller vers dématérialisé » entre autre pour toucher le public n'étant pas en prostitution visible et ne venant pas spontanément à nos services. Nous avons adapté nos supports d'information. Chaque membre de l'équipe a trouvé des liens internet pertinents comme par exemple des astuces d'auto défense pour faire continuité avec les stages que nous avons effectués quelques mois plus tôt, des applications pour apprendre le français, des outils pédagogiques pour les enfants, des informations presse ...

Pour les personnes, cela leur a permis de réduire leur appréhension face aux démarches administratives, de parfois mieux les comprendre et pour quelques-unes nous avons pu considérer autrement les obstacles qui se posaient à elles. Nous avons maintenu la possibilité d'accueil au service selon les situations.

Durant cette période le lien avec les partenaires a été modifié. De part et d'autre, nous avons besoin de faire des points plus régulièrement sur la situation des personnes, de définir qui de nous pouvait intervenir, de s'enquérir de nos évaluations respectives. Ces modalités modifiées de lien nous ont permis d'échanger plus précisément sur ce qui pouvait se jouer pour les personnes, sur leur manière de percevoir et d'ajuster plus régulièrement nos modes d'intervention respectives et ensemble. Cela nous a demandé une intense mobilisation dans des conditions contraintes.

a- Le matériel de prévention

Nous avons pu obtenir les 1ers masques chirurgicaux le 03 avril 20 par le biais de la DDCS38. Puis l'ARS et la DDFE nous ont également approvisionné en masques et gel hydro alcoolique. Dès l'obtention de ces matériels de prévention, nous avons pu accueillir davantage des personnes au service. Toutes les personnes venues au service ont scrupuleusement respecté les gestes barrières, certaines avaient des masques par le biais de leur lieu d'hébergement, d'autres en avaient confectionné. Nous avons pu mesurer par ces accueils physiques comment concrètement les personnes procédaient au lavage de mains, au respect des distances. Nous avons eu finalement à faire peu de pédagogie en la matière, elles se sont pleinement saisies des informations transmises par nos soins, via les médias et parfois par le biais de leur lieu d'hébergement.

b- Les accès aux aides de premières nécessités

Les premières difficultés ont été l'accès à l'alimentation pour les personnes sans ressources ou à faibles ressources. Certains points de distribution ont été fermés et il a fallu un petit temps d'ajustement avant que des solutions soient mises en œuvre. Les premières semaines nous avons remis des aides financières aux personnes qui ne pouvaient attendre une acceptation d'aide par le CCAS, le FAJU ou autre.

Lors du 1^{er} confinement, nous avons pu obtenir 10 chéquiers de 10 chèques à 3,5 euros l'unité. Mais comme bon nombre d'autres structures nous n'avons pas été doté lors du 2^{ème} confinement alors même que la précarité des personnes a été de plus en plus prégnante du fait des fermetures partielles voire totales de lieux de distribution alimentaire et hygiène.

Pour les personnes hébergées en hôtel sans possibilité de cuisiner, la situation a été difficile. Elles bénéficiaient de portage de repas préparés à réchauffer au micro-onde mais ces plats étaient loin d'être au goût de toutes les personnes. Elles ont bénéficié chaque semaine de 3 chèques de 3,5 euros/personne. La gestion de ces petites aides a été complexe et ne répondait pas à tous les besoins, par exemple l'achat de recharge téléphonique a été et reste une difficulté.

Les aides financières du CCAS de Grenoble ont apporté un peu de soulagement, mais pour les personnes

hébergées sur les communes de La Mure et de Chanas il n'existe aucune possibilité d'aide financière, les personnes ne peuvent que bénéficier des colis alimentaires différents selon les arrivages et de chèques services sur une courte période. Des mères ont été régulièrement en difficultés pour avoir des couches à bonne taille et en nombre suffisant pour leur enfant et des produits d'alimentation adéquats pour l'enfant. La solidarité entre les personnes semble s'être réduite, chacune devant gérer le peu qu'elle avait.

e- Les violences

Les violences ne sont pas arrêtées avec le confinement bien au contraire. La violence de la prostitution n'était plus première mais la violence des menaces, les pressions des proxénètes ont été vécues d'une manière différente par des femmes. Certaines ont mesuré davantage l'absence totale de considération et l'exploitation extrême dont elles sont victimes et des risques encourus.

Des femmes en couple (vivant ensemble ou non) ont été victimes de violences de leur compagnon, aucune n'a voulu déposer plainte. Des femmes nous ont contactées spontanément suite aux violences subies, d'autres nous en ont fait part lors de nos échanges téléphoniques après que nous ayons questionné ce point.

Une femme a été victime d'un exhibitionniste. Nous avons contacté les référents que nous connaissons à l'hôtel de police pour qu'elle puisse déposer plainte. Elle a été reçue le lendemain et entendue une 2ème fois pour identifier l'auteur, ce dernier a été interpellé et sera jugé ultérieurement.

La situation des personnes victimes de traite et hébergées par des tiers liés au trafic a été particulièrement inquiétante. La « perte » d'entrée d'argent pour les proxénètes a généré des pressions supplémentaires sur les victimes. La prostitution indoor (dans des appartements ou par webcam) s'est développée. Les femmes nous ont fait part de pressions fortes. Une femme hébergée par des compatriotes payait une contribution pour le loyer et la nourriture et payait « sa dette » à son proxénète avec l'argent de la prostitution. Lors du confinement elle n'est pas allée en prostitution de rue. Elle nous a contactées pour demander une aide financière pour espérer prolonger son hébergement faute de possibilité par le 115. Elle a essayé de négocier pour rester en donnant sa carte de paiement Ofii et les chèques services mais elle a subi des brimades régulières. Elle s'est beaucoup questionnée sur ce qu'elle pourrait faire après le confinement si elle n'avait aucune solution d'aide, elle avait peur de retourner dans la rue en prostitution. Son proxénète lui a dit qu'elle devrait le payer pour l'argent qui n'est pas rentré ces derniers temps. La crainte de la contamination, de la maladie, de la mort est forte mais la peur de la mise à exécution des menaces de son proxénète est tout aussi prégnante.

Des femmes ayant déposé plainte ont reçu des menaces, sous forme de messages rituels de type « vaudou » placés devant leur porte d'hébergement, ou par téléphone. Nous avons également particulièrement inquiètes des menaces et des moyens de pression utilisés par des proxénètes présumés, en attente d'être jugés et placés en liberté conditionnelle durant cette période de confinement. Les avocates de ces victimes ont été saisies. Le dispositif d'accueil sécurisé AcSé de l'association ALC a permis de les éloigner du territoire.

4-3- Actions collectives

Grâce aux nouveaux locaux plus spacieux et malgré la pandémie, nous avons pu ouvrir des actions collectives. Elles concernent l'information sur des thématiques de la santé, les droits des personnes et l'insertion socio professionnelle. La majorité des ateliers sont ouverts à toutes les personnes de la file active du service (excepté pour l'atelier insertion socio professionnelle destiné aux personnes accompagnées). Les ateliers ont été mis en place par l'équipe et certains ont été conduits avec des partenaires.

Ces temps collectifs sont construits pour ouvrir à l'échange d'expériences, de point de vues entre les personnes (le public cible) autour de la problématique commune que représente la prostitution. Ce partage collectif facilite et optimise la compréhension, permet de dépasser des appréhensions ou blocages et la possibilité à mieux se saisir des informations et de leurs droits. La participation de partenaires permet la mise en connaissance de dispositifs, d'information et réduit les représentations respectives pouvant présenter un frein à l'accès aux droits, à l'insertion.

Nombre d'ateliers	9
Nombre total de personnes sur les ateliers	43
Détails des ateliers	
Santé	
Comment je me protège ?	7
A la rencontre de Tempo	3
Atelier couture à Tempo	3
C'est gratuit la santé ?	6
Sortez masqué.e (3 ateliers avec les mêmes 8 personnes)	8
C'est quoi ce virus ? La Covid 19 - Coronavirus	4
nombre de personnes	31
Groupe de parole	
- Droit du travail	2
- Vous avez des droits	3
nombre de personnes	5
Insertion socio professionnelles	
- Vers l'insertion - Les ateliers avec Marianne	7
nombre de personnes	7



Programme d'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle

Grâce au financement de l'Agrasc (Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués) nous avons pu mener notre projet « Les ateliers de l'emploi : construire une sortie durable de la prostitution ».

De septembre à décembre 2020, nous avons proposé un programme d'accompagnement à l'insertion professionnelle et plus largement au projet de vie à un groupe de 7 femmes de 5 nationalités différentes avec l'appui d'une chargée d'insertion professionnelle.

Au programme :

- 2 ateliers collectifs hebdomadaires visant la connaissance des codes sociaux, un travail sur l'identité, une 1^{ère} réflexion sur le projet professionnel, en prenant en compte les impacts des vécus prostitutionnels.
- 1 RDV individuel hebdomadaire, sous forme de coaching, pour consolider la confiance en soi et la construction du projet de vie (insertion par l'emploi, mais aussi verbalisation de projets personnels)
- Des visites de sites : le restaurant école d'application des Apprentis d'Auteuil, Pôle Emploi, AFPA, la mairie de Grenoble, se repérer et se déplacer dans la ville.

Nous avons eu le temps de partager 7 ateliers toutes ensemble avant l'annonce du 2^{ème} confinement. Nous avons modifié les modalités pour respecter les normes sanitaires en scindant le groupe en 2. Plusieurs visites ont malheureusement été annulées ou reportées.

Ce programme visait à favoriser les parcours d'insertion socio-professionnelle des femmes en prenant en compte les problématiques spécifiques liées au vécu prostitutionnel : rapport à l'argent, rapport au genre, métiers pouvant générer des situations à risque, intériorisation des violences et discriminations, méconnaissance des institutions françaises et de codes sociaux ... Par exemple : nous avons travaillé sur les conditions ou critères professionnels qu'elles ne voudraient pas avoir dans leur futur emploi. Elles ont relevé ce qui leur rappelait les conditions de prostitution : porter un uniforme, faire un travail où on doit toucher les gens, travailler dehors, avoir un.e patron.ne qui maltraite ou crie, ne pas être respectée dans son travail, ... La question de la relation aux autres, et notamment la relation aux hommes et de comment elle serait vécue dans un cadre professionnel (: rapport à la hiérarchie, à une équipe...) a été un sujet traité tout au long des sessions. Toutes ont évoqué une réticence aujourd'hui à faire confiance et des difficultés à se positionner face à des situations de tension, à gérer ses émotions si quelqu'un crie, ordonne....

Ce programme s'est appuyé sur la dynamique du collectif permettant l'approche de la sororité à travers le partage d'expériences communes, et d'expressions des différences. Le collectif a permis aux femmes d'échanger sur les impacts des violences sexuelles et conjugales et de la prostitution sur leur vie actuelle. Elles ont exprimé l'importance de ces échanges qui leur ont permis de constater des similitudes dans les impacts qu'elles vivaient malgré leur différence à plusieurs endroits. Par exemple, lors d'un atelier sur les expériences réussies, elles ont échangé sur les bénéfices secondaires de leur prostitution ou en quoi la violence prostitutionnelle leur avait aussi permis de se construire différemment et de faire émerger des qualités que peut-être elles ne se soupçonnaient pas. Le fait de nommer la prostitution comme un moment qui a pu/du obliger à de l'adaptation - *dépasser ses peurs pour s'en sortir, adopter des stratégies face aux personnes, repérer des personnes ou des situations de potentiel danger* – a été un moment important. Elles ont pu envisager qu'il y avait une possibilité de transposer ces mécanismes, ces potentiels dans leur vie et futur professionnel. Elles ont pu lire leurs capacités d'adaptation mises en œuvre pour en sortir. Ensemble, elles se sont encouragées, valorisées pour leur force et leur courage. Cela a aussi l'occasion pour certaines d'entre elles de dépasser leur préjugé au regard de telle ou telle nationalité. Elles se sont reconnues en tant que femmes ayant connu des violences et la prostitution.

Ces constats leur ont aussi permis de se dégager d'une certaine forme de responsabilité, de culpabilité qu'elles portaient. Elles ne se sentaient plus seules, elles constataient que d'autres avaient connu un parcours similaire. Avec bienveillance et spontanéité, elles se sont entraînées lors de la rédaction de leur CV et de l'utilisation de l'outil informatique. Elles ont partagé des astuces, des lieux ressources où elles étaient allées. Par exemple, 2 d'entre elles s'étaient inscrites à l'université en tant qu'étudiante étrangère, elles ont permis à 2 autres femmes d'envisager cette démarche. Le travail de réflexion mené sur les importants dans leur vie et leur projet professionnel a ouvert des échanges sur les constructions culturelles autour de la place de la femme dans la famille, le mariage, la maternité, l'éducation et le travail et sur les discriminations.

En parallèle, l'accompagnement individuel, sous forme de coaching, assurait la complémentarité pour consolider la confiance en soi, l'estime de soi et la construction du projet de vie (insertion par l'emploi, mais aussi verbalisation de projets personnels).

Les visites de site ont été enrichissantes pour les 2 parties. Par exemple, la rencontre avec l'AFPA a permis aux femmes de découvrir les possibilités de formation, de qualification dans des domaines qu'elles n'envisageaient pas. Cela a permis à certaines de se projeter. L'équipe de l'AFPA a pu relever ce qui pouvait parfois faire obstacles ou difficultés pour le public dans leur inscription. Nous espérons de part et d'autre pouvoir ouvrir à une collaboration pour favoriser l'insertion des personnes. Lors de la visite de la mairie de Grenoble et notamment le service Etat civil, les personnes ont découvert ce que gérait une mairie. Elles ont posé de nombreuses questions, l'occasion pour les 2 parties de comprendre les difficultés rencontrées lors de l'enregistrement de déclaration de paternité et des actes de naissance.



Remise de l'attestation de participation le jour du bilan

Lors du bilan du programme, toutes ont dit l'importance d'avoir travaillé sur leurs qualités et compétences. Elles ont témoigné sur le fait qu'évoquer du positif, aller chercher ce qui dans leur parcours était bon pour elles et prendre conscience de ses capacités de résilience et ses compétences, leur avaient permis de se reconnecter avec elles-mêmes et à oser de projeter autrement dans la vie. Chacune a fini le programme avec un CV, des idées plus ou moins arrêtées de projet professionnel et une attestation de participation.

Pour l'équipe des travailleuses sociales, cette action a demandé un investissement certain pour débriefer des situations, co-construire les ateliers avec la chargée d'insertion, reprendre des axes mis au travail dans le programme dans le cadre des accompagnements. Elle a permis de voir l'évolution notoire des femmes dans l'accompagnement individuel. Elles ont adopté une posture plus proactive, se

mobilisant pour démarcher des associations pour faire du bénévolat, des stages, mettre au travail autrement la problématique prostitutionnelle.



Groupe d'information et d'échanges

Nous avons ouvert des groupes à thèmes chacun sur 2 ou 3 sessions: vous avez des droits : la prise en charge des victimes et le droit du travail. Ces groupes ont visé à ouvrir un espace d'informations et de discussions sur des sujets récurrents dans le cadre des accompagnements. L'un des objectifs était de déconstruire des fausses informations et d'ainsi permettre une prise de conscience du degré de tromperie et d'abus de vulnérabilité de la part du réseau (au sens élargi du terme) et de leur fonctionnement. Nous avons souhaité ces groupes comme un temps où elles peuvent poser leurs questions, verbaliser leurs points de vue, leurs colères, et soient entendues par d'autres femmes ayant un vécu similaire. En raison des mesures sanitaires, la taille des groupes a été réduite à 4 personnes plus les intervenantes.



Le groupe sur le droit au travail visait à avoir des notions de droit du travail, à connaître ses droits et ses devoirs en tant que salariée. Il a été animé par la juriste et la chargée d'insertion professionnelle. Pour ouvrir aux échanges, nous avons utilisé un jeu de questions à piocher avec un time up pour répondre : des questions sur des notions de droit pour expliquer les règles du travail comment identifier les différents contrats de travail, la durée légale, les congés payés, l'arrêt maladie

Nous avons ouvert ce groupe car plusieurs femmes sont en contrat de travail notamment en tant qu'agent de nettoyage ou aide à domicile, elles venaient souvent exprimer en entretien leur sentiment que leur employeur les exploite et ne respecte pas le droit du travail. Certaines exprimaient des relations difficiles avec leur employeur. Nous constatons qu'elle ne comprenait pas le cadre de leur contrat et la gestion du planning ainsi que le calcul de leurs heures du travail. Pour la majorité, elles ne connaissaient pas les règles de base comme par exemple l'arrêt maladie, une demande d'absence pour RDV important... Les objectifs de ce groupe étaient de comprendre les règles basiques du droit du travail : les obligations de l'employé.e et de l'employeur et leur permettre de se dégager des repères et des fonctionnements antérieurs (s'engager dans un contrat sans en connaître tous les tenants comme parallèle avec leur « engagement » au départ de leur pays et les conditions viciées non vérifiables)

Verbatims des personnes au bilan du groupe :

« Je savais pas que quand on est malade, le patron il a pas le droit de savoir ce qu'on a »

« Moi j'ai découvert presque tout : je savais pas le salaire minimum »

« Maintenant, je sais ce que c'est les blagues sexistes et c'est 30 000 euros la punition ! »

« J'ai appris les contrats de travail et plusieurs situations qui te permettent d'arriver dans le milieu du travail. »

« J'ai appris salaire net et salaire brut »

« Je ne savais pas qu'on a le contrat et la convention, c'est compliqué de comprendre tout »



Le groupe sur l'accès aux droits « Connaissez vos droits » visait à informer sur les différentes branches du droit et à déconstruire les fausses informations: droit du travail, le droit des personnes et de la famille, le droit d'asile et le droit de l'immigration... Il a été animé par la juriste et une travailleuse sociale. Nous avons introduit le sujet en présentant de manière générale ce qu'est le droit, d'où il vient, par qui il est créé. Nous avons évoqué le vote, la représentativité (% de femmes au Parlement, % de personnes issues de l'immigration, ...). Les participantes ont notamment posé questions et sont venues confrontées des informations sur le droit des étrangers. Elles ont présenté des exemples de la situation d'une personne qui avait eu tel document de telle manière et demandait pourquoi par moi, elles ont demandé « si c'était vrai que ... » avec une liste impressionnante de fausses informations. Nous avons tâché d'expliquer que chaque situation était particulière car le droit, et notamment celui des étrangers, ressemble à une grande armoire. Il faut ouvrir les tiroirs pour savoir quelle loi sera applicable à la situation de telle personne. Les participantes ont eu beaucoup de questions et principalement sur le PSP : les critères pour l'obtenir, qui siège à la commission, comment les dossiers sont présentés. Quelques personnes ont pris la parole pour expliquer leur connaissance et expérience.



Prise de parole d'une femme pour évoquer son expérience



Atelier couture : Sortez masquée !

Nous avons ouvert un atelier de couture pour faire des masques de protection en tissu contre le virus COVID19 grâce à l'expérience de femmes qui savent coudre. Nous avons relevé qu'il était compliqué pour la majorité des femmes de se procurer des masques en raison du coût ou de l'improbabilité d'en avoir par leur lieu d'hébergement. Cet atelier était l'occasion de mieux informer les personnes sur la circulation du virus, sur les mesures de protection du masques et l'utilisation du masque. Mais cet atelier était aussi l'occasion partager les savoirs faire, apprendre à coudre, s'entraider et se sentir utilement occupées dans ce drôle de contexte. Cet atelier s'est déroulé sur 3 sessions et a été co animé avec 3 femmes qui savaient coudre à la machine et à la main. Ces 3 femmes ont défini le patron de masque à suivre, fait l'inventaire des outils nécessaires et estimer les coûts. Ensemble nous avons défini les étapes à suivre pour réaliser le masque et aussi les règles à tenir tant concernant les mesures sanitaires que pour le bon déroulé des ateliers. Cette co animation a permis de révéler, outre les compétences en couture, pour l'une sa capacité à parler en public, pour l'autre ses compétences à planifier et à trouver réajustement en situation et pour la 3^{ème} de se découvrir un potentiel à transmettre un savoir faire.



8 femmes ont participé aux 3 ateliers. Chacune a fini le programme avec au moins 2 masques en tissu pour leur usage personnel et en a également produit au moins 2 au bénéfice du public.

Beaucoup d'autres femmes souhaitent participer à cet atelier, elles sont nombreuses à aimer faire de la couture. Quelques-unes sont allées auprès de l'association Tempo pour donner un coup de mains à leur atelier couture. Nous tacherons d'organiser d'autres ateliers l'année prochaine.



Ateliers à Tempo

Nous avons convenu d'une convention partenariale avec l'association Tempo. Le contexte sanitaire a mis à mal certains de nos projets, comme par exemple l'atelier thérapeutique culinaire dans les locaux de TEMPO co animé avec leur diététicienne/nutritionniste. Mais en bonne continuité avec notre atelier de couture de masque de protection, TEMPO a ouvert ses portes aux femmes de notre service pour coudre des sacs à tarte et des linges démaquillants réutilisables. Ces créations devaient être vendues lors du 1^{er} décembre et sur le marché de Noël de Grenoble au profit d'actions contre le VIH/SIDA qui n'ont pas pu se dérouler. 3 femmes ont participé aux ateliers de Tempo apportant les machines à coudre en renfort et leur efficacité.

3 femmes ont participé à une rencontre avec l'association pour leur permettre de découvrir les actions de Tempo. Porteuses d'une infection chronique ou étant en lien avec une personne malade, ce lieu leur ouvre la possibilité d'avoir une écoute et des conseils spécifiques et d'une manière générale d'échanger sur les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes porteuses du VIH/SIDA ou Hépatite.

La rencontre avec la psychologue a été particulièrement intéressante, elle a permis aux femmes de questionner sur ce que pouvait recouvrir un suivi thérapeutique.



Atelier « C'est gratuit la santé ? »

Animée par l'infirmière et une travailleuse sociale cet atelier a réuni 6 personnes. Le but était de favoriser les connaissances sur les droits à la couverture médicale, comprendre le système de santé. Sous forme de questions « vrai/faux », les intervenantes ont échangé avec les personnes. Des supports imagés du site de l'Assurance Maladie ont été utilisés. Cette illustration a été appréciée et comprise par les participantes.

Les questions principales étaient les suivantes :

- Les soins à l'hôpital sont-ils gratuits ? chez le médecin ? et pour les médicaments ?
- Le prix d'une consultation chez un médecin, le prix d'une journée hospitalisation
- Où est ce gratuit ? pourquoi ?
- C'est quoi la CMU/CSS ? C'est quoi l'AME ? Comment y avoir droit ?
- Les justificatifs pour la CMUC/AME ? où aller pendant 3 mois d'attente ?
- C'est quoi l'assurance maladie ?
- C'est quoi la mutuelle ?
- Je peux le faire moi-même ? Qui peut aider à remplir ses formulaires ?



Atelier « Comment je me protège ? »

L'objectif était de transmettre des informations sur les risques des IST. Nous avons également présenté le TROD, TPE et la PrEp.

Pour ouvrir à l'inscription des personnes, nous avons soumis ce petit quizz aux personnes lors d'entretien. Ce préalable a ouvert les échanges avec plusieurs personnes même si elles n'ont pas participé à l'atelier. Cela a été l'occasion de discuter pendant tout un entretien des comportements à risques, des moyens de prévention etc.

Quizz Prévenir les IST.

<p>1. Une IST se transmet :</p> <p>A <input type="checkbox"/> par voie sanguine.</p> <p>B <input type="checkbox"/> par voie sexuelle.</p> <p>C <input type="checkbox"/> par voie auditive.</p> <p>D <input type="checkbox"/> de la mère à l'enfant.</p>	<p>2. Une IST est une:</p> <p>A <input type="checkbox"/> Ingestion sexuellement transmissible.</p> <p>B <input type="checkbox"/> Infection socialement transmissible.</p> <p>C <input type="checkbox"/> Infection sexuellement transmissible.</p> <p>D <input type="checkbox"/> Infection sexuellement transmissible.</p>
<p>3. Les IST incurables sont:</p> <p>A <input type="checkbox"/> SIDA.</p> <p>B <input type="checkbox"/> Syphilis.</p> <p>C <input type="checkbox"/> Condylomes.</p> <p>D <input type="checkbox"/> Hépatite B.</p>	<p>4. La prévention contre l'hépatite B se fait:</p> <p>A <input type="checkbox"/> par la pilule.</p> <p>B <input type="checkbox"/> par le préservatif.</p> <p>C <input type="checkbox"/> par le stérilet.</p> <p>D <input type="checkbox"/> par la vaccination.</p>

L'atelier a réuni 6 personnes. L'animation s'est faite sur la base de questions à choix multiples, les personnes piochaient à tour de rôle une question et mettaient en discussion auprès du groupe les réponses. Pour certaines cela a été l'occasion d'apprendre des bases sur l'utilisation d'un préservatif : comment l'enlever de son emballage avec précaution, pourquoi cette forme, l'utilité du lubrifiant et pour toutes de connaître les modes de transmission de certaines IST.

La difficulté dans ce type d'atelier est la nécessité de traduction des divers échanges, en général l'une de nous assure la traduction en anglais auprès des anglophones au fur et à mesure des échanges.

4-4- Accompagnement à la santé

Contexte de confinement

Les premières semaines de confinement ont généré beaucoup d'inquiétudes et de stress chez de nombreuses personnes. Certaines dont les conditions de vie en collectif, ou en chambre d'hôtel sans possibilité de cuisiner ont vécu très durement ces premiers temps, leur résilience leur permet de mieux gérer aujourd'hui ce contexte particulier.

Nous avons aussi constaté une baisse du recours aux soins car des personnes avaient peur de se déplacer chez leur médecin ou à l'hôpital et risquer d'être contaminées. Puis pour la majorité, elles ont pris confiance après avoir été en lien avec nous pour explication des risques, des précautions, des possibles et avoir échangé avec leur médecin. Nous avons beaucoup communiqué avec les personnes sur les gestes barrières et les avons questionnées chaque semaine sur leur état de santé et le cas échéant celle des enfants et autres personnes hébergées/logées avec elles. Nous leur avons rappelé régulièrement la possibilité de joindre leur médecin, SOS médecins ou le 15.

Notre manière de faire de la prévention de réduction des risques a dû être modifiée en focalisant sur les explications sur les gestes barrières et en reprenant avec les personnes les « fake news » qu'elles entendaient ou les conseils mal avisés de concoctions à prendre pour éviter la contamination.

Pour celles en hébergement, les référent.e.s de la structure accueillante ont assuré une veille sanitaire et / sociale de manière hebdomadaire, nous avons été régulièrement en lien avec chacun.e d'eux.elles pour avoir une vigilance redoublée ou aider des personnes dans leurs démarches de soins. Par exemple : s'assurer de la prise en compte de la prolongation des droits CMUC/AME par les soignants,

prendre RDV avec un médecin, appeler le médecin pour réexpliquer certains points d'un traitement ou diagnostic, appeler le 15 en conférence téléphonique ...

L'ensemble des partenaires soignants a proposé des modalités de continuité de soins qui ont permis la poursuite de soins ou l'ouverture de soins. Par exemple, l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) a désigné une référente pour échanger aux besoins sur des situations et orienter des personnes. Les personnes qui ont un suivi avec l'EMPP ont poursuivi leur consultation par téléphone. De même pour le CEGIDD, une référente assurait le lien avec notre structure et prenait les demandes de rendez-vous urgents. Les PMI ont maintenu un lien avec les mères dont les enfants étaient suivis. Une médecin généraliste qui est la médecin traitant de plusieurs femmes s'est proposée d'ouvrir ses consultations à d'autres patientes en besoin et nous a tenu informée de quelques situations pour assurer la bonne observance de la prise de traitement ou examen à faire.

Exemples de situations :

- Une femme était inquiète de ne plus pouvoir prendre son contraceptif oral. Nous l'avons mise en lien avec le Planning Familial pour obtenir une ordonnance et elle est allée sans difficulté en pharmacie retirer son traitement.
- Une femme avait de fortes contractions à 7mois ½ de grossesse et n'arrivait pas à se mouvoir et était seule avec son enfant en bas âge. Elle avait peur d'être hospitalisée par crainte du virus et aussi craignait que son enfant ne puisse pas être pris en charge. Elle était paniquée à l'idée d'appeler le 15 et de mal se faire comprendre car anglophone. Nous avons joint le 15 pour assurer une conférence téléphonique avec le médecin régulateur. Elle a été hospitalisée une journée et son enfant a pu être gardée par une connaissance.
- Une femme en hébergement dans un ancien hôtel dans une zone assez désertifiée et sans ressources avec son enfant de 2 ans a été dans un fort état de souffrance psychologique avec des idées morbides. Elle s'est isolée, refusant le contact avec qui que ce soit.

« J'ai peur de ce qui peut m'arriver, ici on partage les toilettes, la salle de bains, la cuisine, on est trop nombreux, je ne sais pas s'ils lavent les choses, j'ai peur de sortir de ma chambre, je me retiens pour aller aux toilettes que 2 fois par jour, je nettoie tout. Ma fille veut toujours sortir dehors, elle crie jusqu'à ce que finalement je sorte dehors. Mais dehors j'ai peur pour elle, elle veut jouer avec les autres. La dame qui prêtait

la bicyclette avant ne veut plus lui laisser car elle ne veut pas la contaminer mais ma fille elle ne comprend pas. Si je tombe malade qui va s'occuper de ma fille ? Personne pourra venir me voir à l'hôpital, je n'ai personne ici. Si je meurs ma famille ne saura rien, qui va s'occuper de ma fille ? Si ma fille meurt ma vie s'arrête ».

Tous les 2 jours, nous avons été en contact par Whatsapp en vidéo ou en appel, les semaines passant, elle s'est rassurée en voyant qu'il n'y avait aucun cas de contamination, qu'elle et sa fille n'avaient aucun symptôme. Elle a été moins anxieuse mais cette période l'a amenée à réfléchir à ses conditions de vie actuelle et future. D'une certaine manière, cela lui a apporté une possibilité de projection à construire autrement que nous considérons comme positive.

- Une femme s'est organisée pour maintenir sa dynamique d'insertions mais le quotidien avec son enfant a été compliqué.

« Je vais bien je fais mes cours en ligne, j'ai reçu les validations je parle avec Mme A pour mon inscription à la formation, pour savoir comment je vais faire après, comme je reste pas là à rien faire ça va. Mais ma fille, elle s'est trop compliquée, en un je n'arrive pas à comprendre tous les devoirs qu'elle a à faire, des choses je ne sais pas faire c'est le collègue. Elle s'énerve tout le temps qu'elle ne peut pas voir ses

amies, elle est comme ça avec ce stress même elle a des angoisses des fois, vraiment je ne sais plus quoi faire. Elle est comme moi quand j'avais tout ce stress avant, mais elle est encore petite. Quand j'y pense comme ça je me dis comment vous avez fait pour prendre mes angoisses pour me gérer quand j'étais comme ça. Quand je sortais de votre bureau j'allais mieux, je veux donner ça à ma fille ».

a- Questionnaires RDR auprès de 70 personnes

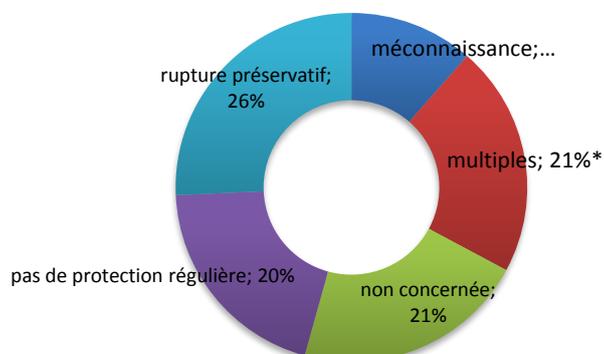
Comme l'année dernière, nous avons évalué les connaissances en RDR des personnes par le biais d'un questionnaire. Nous avons fait passer des questionnaires lors des « aller vers » et des entretiens individuels. Nous avons repris les mêmes critères, à savoir :

- Présenter ce questionnaire aux personnes avec lesquelles nous pouvions échanger dans une langue commune.
- Présenter ce questionnaire aux personnes que nous avons déjà rencontrées au moins 3 fois

Nous avons posé ce questionnaire majoritairement aux personnes étant en situation de prostitution (84%).

	Total nombre questionnaires	Isère	Savoie
En allers vers	50	36	14
En entretien	20	19	1
TOTAL	70	55	15

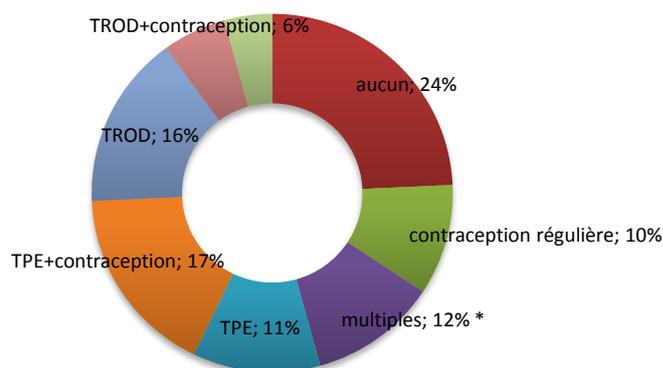
Leurs connaissances sur les types de contamination



* *multiples* : les personnes connaissent plusieurs types de contamination

** *méconnaissance* : les personnes pensent que si elles font une douche vaginale et/ou se lavent avec de la javel ou de l'alcool elles ne seront pas contaminées.

Leurs connaissances sur les types de prévention

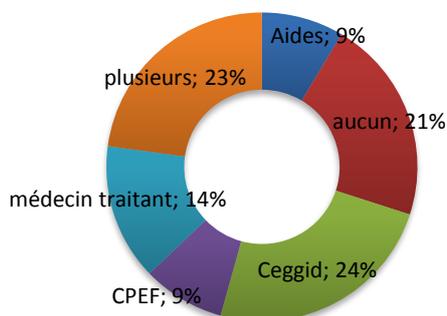


Toutes les personnes mentionnent le préservatif masculin comme mode premier de réduction et prévention des infections et des grossesses.

* *multiples* = 12% connaissent le TROD, le TPE, le préservatif et un contraceptif. Sur ces 12%, 8% ont effectué un TROD et 3% ont eu recours au TPE et 9% ont un moyen de contraception.

D'une manière générale, nous constatons que les personnes peuvent connaître des moyens de prévention mais ne pas nécessairement y recourir. Elles ont connaissance de ces dispositifs par notre biais ou par le bouche à oreilles, pour quelques unes elles ont connu des associations spécialisées dans d'autres villes.

Leurs connaissances des lieux de soins



Sur les 21% des personnes ne connaissant aucun lieu de soins, nous relevons que les $\frac{3}{4}$ sont en situation de prostitution visible sur le territoire de la Porte des Alpes et l'axe de la route de Valence, elles sont par la plupart originaire de Guinée Equatoriale et sont très souvent déplacées, elles sont en camionnettes en territoire rural à des kilomètres des villes.

Evaluation de la prise de risques

- ⇒ 53% sont exposées au moins 1 fois/mois
- ⇒ 36% sont exposées au moins 5 fois/mois
- ⇒ 3% sont exposées au moins 10 fois/mois
- ⇒ 8% ont un risque inférieur à 1 fois/mois

Les personnes indiquent majoritairement le risque de rupture de préservatif et la non protection avec des clients réguliers de la prostitution. La qualité et le peu de diversité de tailles des préservatifs remis gratuitement par l'INPES que nous proposons restent questionnant. Ils offrent moins d'élasticité que d'autres et nous avons rarement des tailles XXL dans la réception de nos commandes.

Une bonne partie déclare ne pas mettre en préservatif ni prendre de mesures particulières pour les fellations. Nous n'avons pas évalué les risques liés à la transmission du Covid-19. Des personnes nous ont indiqué avoir été en prostitution durant les confinements sans pouvoir assurer les mesures de protection. Des articles de presse se sont alarmés de la situation de femmes en prostitution durant la pandémie, en revanche la question de la prise de risque induite, produite par les clients de la prostitution n'est que trop rarement évoquée.

b- Données sur l'état de santé des personnes

Couverture médicale et suivi médical

Type de couverture maladie	Total	Isère	Savoie
AME	25	14	11
CMU CSS	126	107	19
Couverture santé autre pays	4	1	3
Demande en cours de traitement	5	2	3
Mutuelle	1		1
Sans	2		2
Total	163	124	39

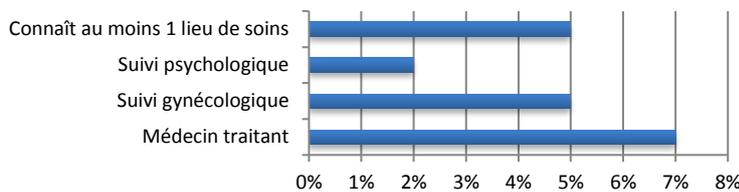
- ⇒ 72% ont un médecin traitant
- ⇒ 73% ont un suivi gynécologique
- ⇒ 35% ont un suivi psychologique

Par rapport à l'année dernière, nous observons une hausse de 7% de personnes bénéficiant d'un suivi par un médecin traitant. La majorité des personnes ayant la CMUc/CSS a un médecin traitant. La convention avec les Centres de santé Agecsa a permis l'orientation de plusieurs personnes non sectorisées et parfois même malgré un flux tendu. Les centres de santé offrent la possibilité de prise en charge pluridisciplinaire comme par exemple sage-femme, diététique, orthophonie, atelier ... Les cabinets médicaux Asclepios et des Halles sur Grenoble et le docteur CAZABAN Sophie suivent également un certain nombre de personnes que nous accompagnons. La fermeture du cabinet 7/7 qui était utilisé par une partie des personnes a été dommageable. Quelques personnes se sont tournées vers SOS Médecin.

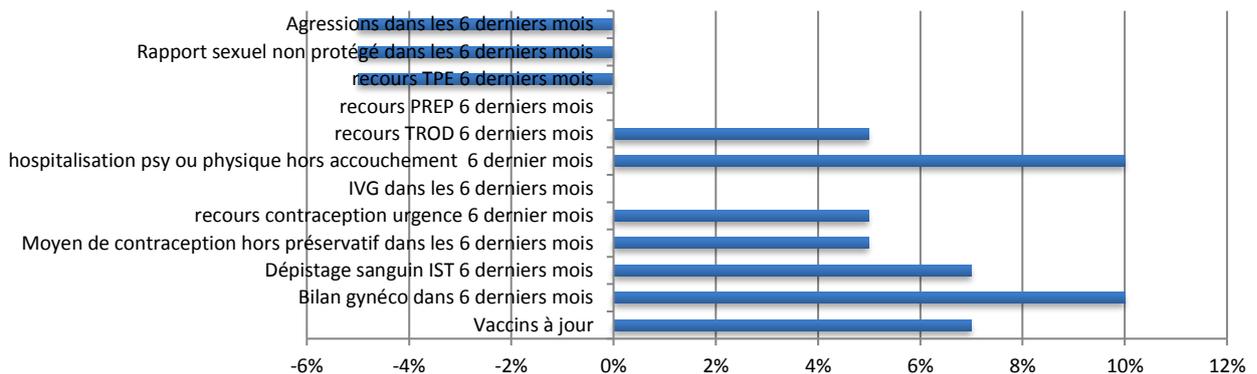
Etat de la situation de santé des personnes (de leur date d'entrée au service à la fin d'année)

+ 5% des personnes ont ouvert droit à une couverture médicale

I- Accès aux soins



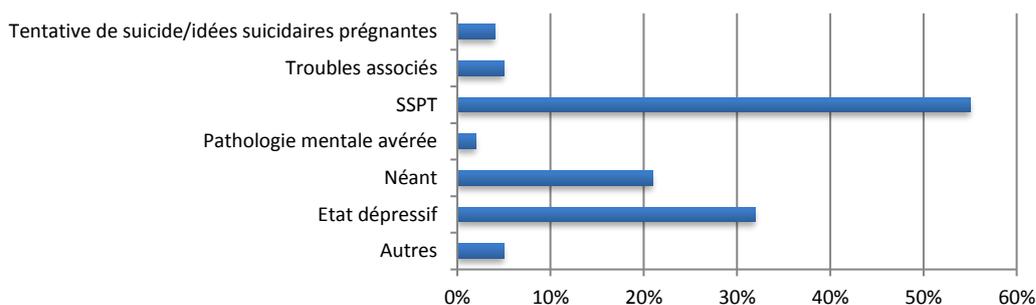
2- Prévention, réduction des risques



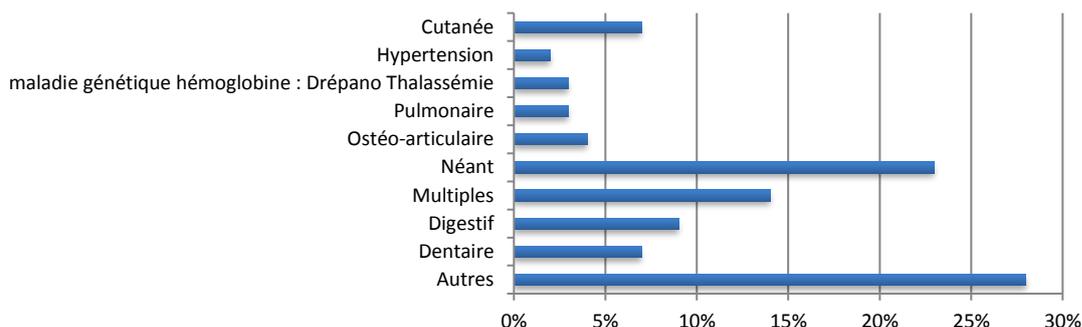
12% d'amélioration connaissance RDR selon les questionnaires

Les évolutions positives d'accès à la santé touchent essentiellement les personnes venant à notre service et vivant dans l'agglomération grenobloise.

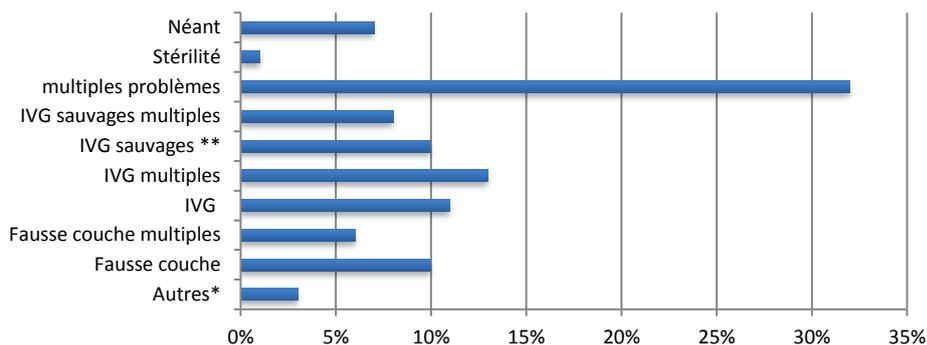
3- Etat de santé psychique



4- Troubles somatiques

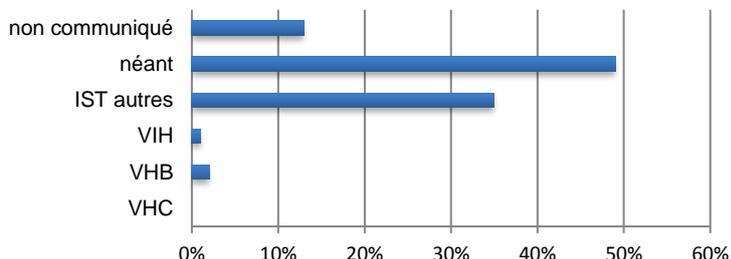


5 - Troubles obstétriques



* grossesse extra utérine, ovaires polykystiques, miomes, utérus polymyomateux ...
 ** sans consultation médicale.

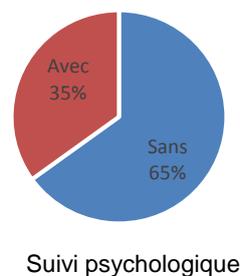
6 - Infections sexuellement transmissibles



c - Prise en compte des conséquences des violences

Dans notre file active, nous relevons que 88% présentent des troubles psychiques.

Troubles psychiques	Total	Isère	Savoie
Autres	12	9	3
État dépressif	48	36	12
Hospitalisation	10	9	1
Néant	20	10	10
SSPT	43	35	8
Troubles associés	30	25	5
Total	163	124	39



Les données sont issues des éléments des fiches individuelles d'information prenant en compte l'état de santé : les conséquences de la prostitution (infections, troubles musculo-squelettiques, séquelles d'agressions, rythme de sommeil et d'alimentation, état d'être etc..). La prise en compte de l'état psychique

de la personne se fait sur la base de ce qu'elle en dit et ce qu'on observe. Nous nous appuyons sur des indicateurs en grande partie issus du manuel du protocole d'Istanbul pour situer l'état psychique des personnes. Par exemple, nous relevons si la personne a des signes s'apparentant à des troubles de l'humeur, d'hyper vigilance, des comportements marquants (repli, clivage, exubérance, manies, tic, manque d'hygiène corporelle ...). La description de troubles du sommeil est souvent révélatrice d'un mal être profond et envahissant (cauchemars à répétition, réveils fréquents avec des sensations d'oppression, ruminations nocturnes).

Relever ce type d'indicateurs est essentiel afin de comprendre l'état de la personne et envisager les axes et outils d'accompagnement à mettre en place. Par exemple, nous sommes vigilantes aux personnes exprimant des idées suicidaires pour prévenir le passage à l'acte, pour mettre en place les étayages nécessaires. De même, relever si une personne est en état de vulnérabilité, peut se mettre ou mettre en danger, nous a conduit parfois à faire des signalements auprès de diverses instances ou d'accompagner vers une hospitalisation, ou encore de différer une convocation administrative ou judiciaire en raison de l'état sanitaire de la personne.

La prise en charge des femmes victimes de prostitution et de traite est complexe et nécessite une bonne compréhension des conséquences, des mécanismes de défense à l'œuvre. Les victimes présentent entre autre des symptômes de clivage, de dissociation, elles sont piégées dans un mécanisme d'emprise. Elles sont pour beaucoup dans un vécu traumatique. Le trouble de stress post-traumatique est une réaction psychologique consécutive à une situation durant laquelle l'intégrité physique et/ou psychologique d'une personne et/ou de son entourage a été menacée et/ou effectivement atteinte (*notamment dans le cas des personnes victimes de traite : menace de mort, viol dont en réunion, agression physique avec ou sans arme, mise en prostitution, enfermement ...*). Les capacités d'adaptation (comment faire face) de la personne sont débordées. La réaction immédiate à l'événement se traduit par une peur intense, par un sentiment d'impuissance ou par un sentiment d'horreur, ou de mort imminente. Dans des moments d'activation ou réactivation des traumatismes, le cerveau va comme disjoncter pour anesthésier la souffrance, la douleur, la peur. Les personnes victimes de traite sont confrontées de manière répétée à ce type d'atteintes à l'intégrité. Les personnes vont mettre en place des mécanismes de protection, de défense pour faire face, par survie psychique. Elles vont avoir des comportements en réponse. Il est presque sidérant de constater comment les personnes ayant subi, ayant été témoin de tant de violences continues, arrivent à gérer au mieux leur quotidien. Malheureusement, cette forme apparente de résilience, leurs attitudes sont souvent mécomprises. Les professionnels, les acteurs, en lien avec elles expriment parfois leur quasi agacement face à leurs postures : pêle mêle et non exhaustivement ; elles peuvent être dans de l'agressivité, de la violence, des dépendances / addiction, de l'apathie, des mises en échec ...

En prenant la mesure de leurs polytraumatismes, nous les accompagnons vers la compréhension de ce qu'il s'est joué pour elles et mis en place afin qu'elles puissent pas à pas se reconstruire avec les étayages qui leur sont utiles, aidants. Nous constatons que pour la majorité des personnes, les traumatismes prennent racine bien avant le départ du pays, de la mise en exploitation et qu'il est primordial de travailler avec elles sur ces violences originelles.

Lors d'un entretien, une travailleuse sociale demandait à une femme, Mercy, ce qu'il lui était le plus difficile aujourd'hui. Elle a regardé un bon moment fixement le mur où était affiché des flyers puis elle a levé la main pour désigner une affiche en disant « *c'est ça* ». Il s'agissait d'une affiche sur le viol avec plusieurs phrases dont l'une « le viol n'est jamais la faute de la victime ». Et Mercy de poursuivre :

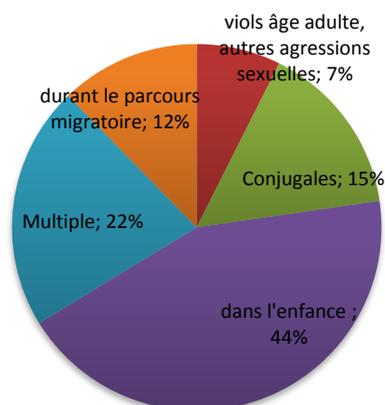
« A chaque fois que je suis venue dans votre bureau, j'ai vu cette affiche mais je n'ai jamais osé en parler. Je veux croire à ce que ça dit mais je me demande pourquoi moi, qu'est ce que j'ai fait, c'est à cause de ça que tout est arrivé après. La prostitution, faire du sexe avec les clients, c'est juste comme si ça continuait mais là je suis comme préparée, ça ne me fait plus mal. »

Les entretiens à AdN, le suivi psychologique n'avaient jusque là pas permis à Mercy de parler de cette violence première. C'est en son temps, par le biais d'un autre outil (support visuel) qu'elle s'est autorisée à dire. Nous avons cheminé avec elle pour relire son histoire, sa construction au prisme de cet événement traumatisant.

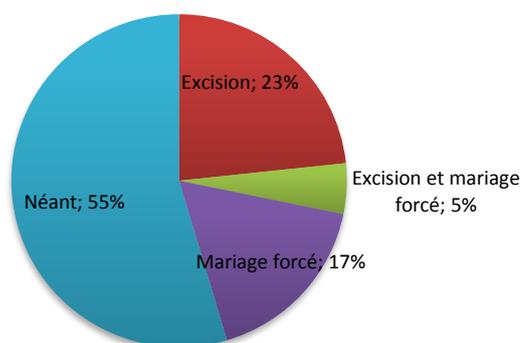
Pour accompagner les personnes, l'équipe a besoin d'être outillée, sensibilisée aux violences, aux troubles psychiques. Notre association propose des journées de sensibilisation et les temps hebdomadaires d'analyse de la pratique permettent d'échanger plus précisément sur des situations et des thématiques.

L'exemple de Mercy vient souligner aussi que d'autres comme elle, n'ont pas fait part de violences antérieures. Les données suivantes sont donc à lire comme une photographie des violences vécues par les personnes aux données incomplètes.

Violences hors prostitution



* multiples : les personnes ont vécu plusieurs violences par exemple inceste, violences conjugales, viols, violences sexuelles dans le parcours migratoire.



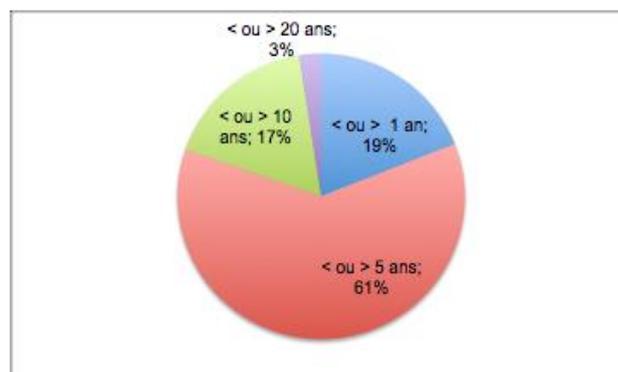
- Nous relevons que 44% ont été victimes d'agression sexuelle, de viol, et/ou d'inceste dans leur enfance et 45% ont été victimes d'excision et/ou de mariage forcé. Ces mêmes personnes ont été violées, parfois victimes de plusieurs viols, dont conjugaux et/ou dont en réunion.
- 70 personnes soit 43% sont entrées en prostitution alors qu'elles étaient mineures ou jeunes adultes. Elles ont pour plus de la moitié un vécu d'au moins 5 ans en prostitution. Certaines d'entre elles ont été prostituées au pays, c'est notamment le cas des femmes angolaises et congolaises (soit au moins 15% de notre file active) qui ont connu la prostitution dès l'âge de 13 ans en moyenne.

Ces violences originelles sont le terreau de l'instauration de l'emprise. En effet, au pays, avant leur départ pour l'Europe, il y a très souvent une confusion de l'état émotionnel qui s'installe, en grande partie parce que la famille et l'entourage génèrent un climat d'embarras, de honte, de culpabilisation face à leur enfant qui a été victime, il n'existe pas de prise en charge, de possibilité de justice, tout se gère dans ce cercle familial, communautaire. Les jeunes femmes se sentent honteuses, elles intègrent une sorte de fatalité. Pour faire face à ces impensables, ces effractions, un mécanisme de refoulement se met en place, refouler ce qui est impensable, inacceptable, terrorisant, Ce refoulement induit des symptômes qui se traduisent par de l'anxiété, de la dépression, de la perte d'estime de soi... Les personnes vont aussi être dans un mécanisme

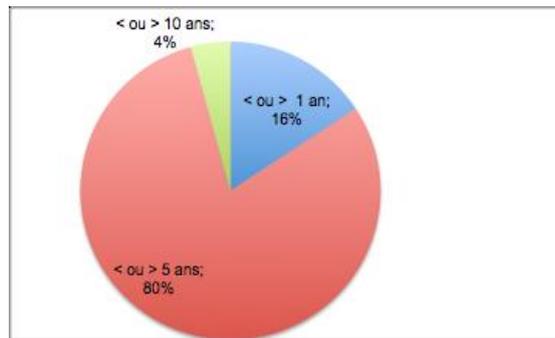
de clivage, pour ne pas s'effondrer, pour sauvegarder une partie de soi intacte. On retrouve dans les récits des femmes des traces de ces mécanismes de défense suite à l'exposition à des situations d'extrême violence. Elles semblent pour beaucoup plongées dans un état dissociatif. Clivage, dissociation sont des mécanismes qui s'installent pour faire face à des situations douloureuses, traumatisantes ou incohérentes. Cela se manifeste par un arrêt brutal de l'affect, des émotions, pour préserver les fonctions vitales du psychisme.

Ce sont très souvent ces violences premières et leurs conséquences qui sont à l'origine du départ du pays, il faut échapper à la honte, à la stigmatisation, aux souvenirs ... Dans cet état de vulnérabilité (cumulé à une forte précarité économique, d'éducation ...), elles sont des proies facilement manipulables pour les trafiquants.es. Cet état de confusion se poursuit durant le parcours migratoire et la mise en exploitation dans une forme de climat de banalisation, de retournement de la culpabilité, d'obligation à obéir, à suivre. Durant le parcours, 34% des femmes ont subi des violences, de la mise en prostitution. Lorsque les femmes constatent le nombre qui sont mises en prostitution, victimes de violences multiples, lorsqu'il est dit qu'elles viennent en Europe « sponsorisées » par une personne ou la famille, lorsque des affirmations telles que « *ce n'est pas si grave, toutes les femmes passent par-là* » « *si tu es courageuse, tu y arriveras* », « *tu ne vas pas te plaindre après tout ce que j'ai fait pour toi* », il y a un effet de banalisation, une manière de culpabiliser l'autre pour son état émotionnel. Ces attitudes contribuent à brouiller l'analyse des intentions de l'autre et créent des difficultés à penser avec son propre jugement, à distinguer « le bien du mal ». La confusion des sentiments, du ressenti s'installe, les personnes ne peuvent plus percevoir les signaux d'alerte de situations, relations de danger, à risques. Beaucoup de femmes expliquent se sentir redevables car enfin « on » les a aidées à quitter leur situation, elles ont « accepté » et maintenant à elles de faire face. Mais il ne s'agit pas d'assumer, elles doivent souvent se soumettre à une allégeance soit par un serment, soit par « tradition familiale », soit par rupture psychique. Durant leur parcours vers l'Europe, elles devront suivre et obéir et ce toujours dans un climat de violences et d'insécurité. Le mécanisme d'emprise s'ancre alors, inhibant l'élan vital, l'expression de colère et de révolte, et génère des mécanismes spécifiques comme le clivage et la dissociation. Les conséquences de la dissociation sont importantes. Par exemple, cela induit de l'amnésie et c'est pourquoi les victimes ont très peu de souvenirs, même lorsqu'il s'agit d'éléments importants comme les lieux ou les personnes liées aux agressions, l'exploitation qu'elles ont subies (agresseurs, témoins). Outre l'amnésie, des personnes vont être dans la reconstruction de souvenir de manière inconsciente. La réalité étant trop violente, insupportable, la mémoire va travestir le réel, prêtant des intentions plus acceptables à certains protagonistes, pour elles-mêmes. Des femmes ont été amenées à commettre des délits dans ces contextes très particuliers. Elles portent en plus une culpabilité de leur propre passage à l'acte. Dans cet état traumatique, essayer de faire parler quelqu'un de quelque chose dont il ne se souvient pas, peut être une intrusion très dommageable car il y a de bonnes raisons à ne pas se souvenir. Malheureusement, cette amnésie peut leur être reprochée et leur nuire dans leurs démarches notamment dans le cadre de demande d'asile.

- 61% des femmes a été en prostitution en moyenne 5 ans. Sur ces 61%, 43% sont des jeunes sont dans la tranche d'âge des moins de 18 à 25 ans.



- 70 jeunes femmes (soit 43%) sont dans la tranche âge < 18-25 ans. Sur ces 70, 80% a été en prostitution en moyenne 5 ans. La prostitution est une affaire de jeunesse, car les clients achètent la jeunesse, sans trop être inquiétés d'une incrimination pour pédocriminalité



La majorité du public est étrangère et amène donc des particularités dans la prise en charge. Deux difficultés majeures de la prise en charge se présentent :

- l'accès et les conditions d'hébergement
- la situation administrative

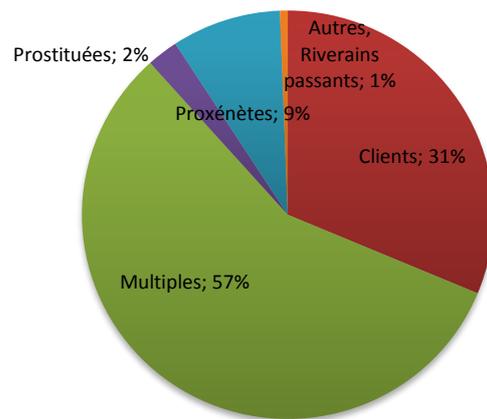
En effet, au regard des problématiques du public, l'accès immédiat à un hébergement adapté, assurant une possibilité d'intimité (*chambre non partagée*), éloigné de l'environnement lié à l'exploitation, la prostitution (*notamment la communauté qui prend part d'une manière ou d'une autre au trafic et lieux de prostitution*) est essentiel. Pour se reconstruire, pour permettre la résilience, il est primordial que les victimes soient protégées de leur exploiteur, de l'environnement violent. La résilience, la restauration ne peuvent s'installer que s'il y a une sortie possible du refoulement, du déni voire de l'amnésie et cela passe par la mise en sécurité. Être avec des pairs, en cohabitation peut apporter des bénéfices. Mais pour qu'il y ait bénéfice, il faut accompagner ce rapport aux autres, par exemple par des groupes de paroles axés sur le partage d'un vécu commun des violences et des rôles potentiels pris par chacune et des potentiels enjeux relationnels se jouant.

L'accompagnement mené par notre service même lié à une prise en charge thérapeutique ne peut être suffisant malgré toutes les méthodes déployées si ces préalables ne sont pas installés.

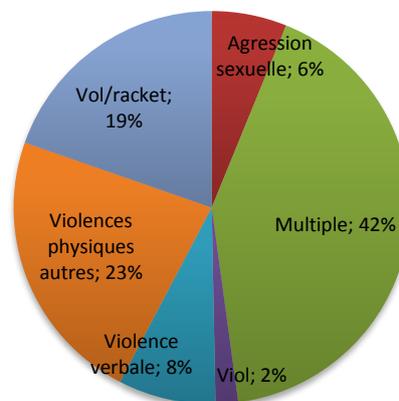
Car pour sortir de l'emprise, il faut avant tout qu'elles ne soient plus exposées aux personnes, à un environnement ravivant les traumatismes. Si les personnes restent dans un environnement rappelant le contexte de prostitution, d'exploitation, d'exposition aux menaces, au danger, il leur est extrêmement complexe de se reconstruire car il y a une continuité du climat d'insécurité, une réactivation récurrente de leurs mécanismes de défense. De même, la précarité de leur situation administrative est un certain frein à leur restauration. Comme toutes personnes en demande de protection ou de séjour, elles sont dans une situation d'attente dont il est improbable de définir une durée. Cette situation génère de fait un stress certain. Pour la plupart elles sont en demande d'asile ce qui nécessite de pouvoir verbaliser, expliciter son parcours, son vécu. Or pour ces personnes qui ont été exploitées se rappeler, dire ce qu'elles ont subi et fait, est ce qu'il y a de plus douloureux et improbable. C'est en ayant un espace sécurisant, bienveillant et attentif que le travail de mémoire et d'élaboration peut se faire. La compréhension des événements vécus permettra d'aborder les aspects dissociés et clivés de la pensée et de l'affect. L'environnement est donc central dans la résilience des victimes

- 34% des personnes sont inscrites dans un suivi thérapeutique ce qui est peu au regard des problématiques rencontrées par les personnes. L'orientation vers un thérapeute (psychologue ou psychiatre) est difficile à plusieurs titres :
 - peu de disponibilité des soignants.es, longue liste d'attente auprès de l'association Le Caméléon et les CMP
 - barrage de la langue
 - la non adhésion/compréhension du public
 - une approche prenant rarement en charge le psycho-traumatisme

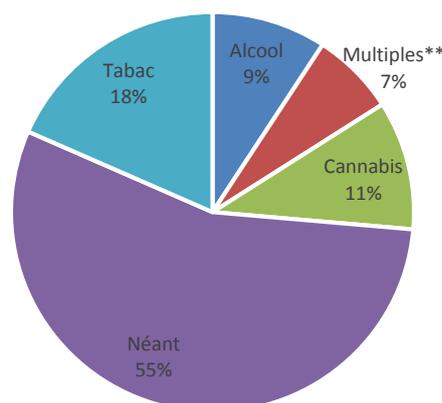
Auteur.e.s des violences en prostitution



Types de violence en prostitution



Addictions en prostitution



** Multiples regroupent les personnes qui consomment au moins 2 produits régulièrement : alcool, tabac, cannabis.

Les femmes étant passées par la Libye et y ayant été prostituées, notamment dans les connexions house, ont pour toutes été poussées à consommer régulièrement de l'alcool fort, du cannabis et des médicaments à usage détourné. Les femmes sont particulièrement marquées par leur exploitation en Libye. Elles décrivent des conditions de vie et de prostitution dans des « maisons » qui sont appelées connexion house, sordides : elles dorment à plusieurs dans des sortes de box séparés par des rideaux, dans le même lit, à même le sol ; les passes se font dans le même espace. Les clients de la prostitution se succèdent sans qu'elles puissent s'y

opposer à raison de 10 à 15 par jour. Les premiers jours, leur trafiquant, les tenanciers leur proposent, puis les incitent fortement à boire de l'alcool, à fumer du cannabis. Beaucoup disent avoir d'abord refusé, puis avoir demandé pour en avoir plus, pour supporter les passes, les conditions, la violence. Certaines vont devenir addict, d'autres vont continuer à avoir recours à des produits régulièrement. Le produit pour venir anesthésier le corps, l'esprit pour se dissocier encore un peu plus.

4-5- Accompagnement à l'accès aux droits :

a- Droits sociaux

Contexte de confinement

Le maintien des droits sociaux ou le défi de l'utilisation des sites en ligne.

La majorité des droits ont été prolongés et n'ont pas nécessité que nous traitions urgemment des demandes de renouvellements de domiciliation ou CMUC/CSS ... De nombreux services ont fonctionné uniquement en ligne, ce qui a généré des difficultés pour les personnes qui avaient pour habitude de se déplacer directement auprès de ces institutions pour traiter leur dossier. Les numéros de téléphone des institutions relevaient d'un défi pour joindre un interlocuteur, outre leur coût, ils nécessitent de comprendre sur quelle touche appuyer pour avoir le service demandé, la grande majorité des personnes ne peut pas se saisir de cette possibilité-là. Nous avons parfois pris la main pour faire à leur place car il devenait trop improbable de les guider par téléphone même en vidéo, c'est tellement dommageable quand la possibilité d'autonomie des personnes se perd du fait des institutions.

Nous avons dû aider des personnes pour la mise à jour de leurs droits auprès de la CAF, Pôle Emploi ou autres qui demandaient des renseignements supplémentaires de manière disparate. Les aider à distance à manipuler le site de l'organisme avec leur compte client a été loin d'être aisé, car enfin il faut comprendre, trouver comment envoyer un mail à la CAF ou au Pôle Emploi et joindre les pièces attendues, remplir les déclarations en ligne. Que de temps passé pour ces traitements administratifs alambiqués... Les personnes nous envoyaient leur document par Whatsapp ou mail dont la qualité de la photo n'était pas toujours là et demandait à ce qu'on s'y reprenne plusieurs fois.

Pour l'Assurance Maladie, seules les personnes ayant un numéro définitif peuvent ouvrir un compte Ameli. Nous avons aidé des personnes à créer leur compte afin qu'elles puissent par exemple avoir leur attestation de droits. Pour toutes les autres, c'est une situation d'attente de traitement de leur dossier envoyé par courrier postal. Au fil de l'année, les droits sociaux notamment CSS, AME, allocations CAF ont subis des retards importants de l'ordre de + de 4 mois, ce qui a impacté largement la situation des personnes. Ces organismes ont été très peu disposés à l'accueil des personnes reportant ainsi la charge des démarches sur les intervenants.es sociaux.ales et ne laissant aucune autonomie aux personnes.

b- Droit au séjour et asile

Ce 2^{ème} confinement a impacté particulièrement la situation des personnes. En effet, cette fois-ci l'ensemble des juridictions / institutions a maintenu leur activité : Préfecture, Tribunal Administratif, Tribunal de Grande Instance, OFPRA, CNDA, OFII ... Or, les services sociaux subissaient tous des impacts de poursuite de leur activité (*: télétravail, arrêts maladie, difficultés de présence des professionnels.liées aux gardes d'enfants ...*) et ont engendré des difficultés d'accompagnement dans des démarches d'importance : *remplissage de dossiers, préparation de recours, suivi et sollicitations des conditions matérielles d'accueil, mise en lien avec les avocats.es, la veille sur les lieux d'hébergement...*

Durant cette période, nous avons été massivement impactées par le nombre de convocations auprès de l'OFPRA, CNDA et de délivrance d'OQTF nécessitant de nombreux RDV pour étayer les personnes ainsi que par les démarches liées aux droits sociaux non assurées par les organismes (CPAM, CAF notamment). Le nombre de trajets par bus et train a été réduit ce qui a été une énorme difficulté pour les personnes devant se rendre sur Paris pour leur convocation OFPRA/CNDA ou leur démarche de passeport. Pour les personnes hébergées sur des sites éloignés, il a été souvent improbable de se déplacer (Chanas, La Mure notamment)

Pour les personnes en demande de séjour ou d'asile, la prolongation de la situation d'attente a été douloureuse à vivre. Leur convocation a été parfois reportée, ou encore la décision n'a pas pu être rendue dans les temps. Des personnes sont restées en attente de savoir si leur rendez-vous en Préfecture pour retirer ou déposer leur dossier était maintenu. Certaines n'ont pas pu finaliser leur demande de passeport auprès de leur ambassade ce qui a retardé d'autant leur possibilité d'accès à un droit au séjour notamment pour celles prétendant à un Parcours de Sortie de Prostitution.

Quelques personnes devaient déposer leur demande de réexamen et n'ont pas pu le faire, et donc la possibilité d'envisager des droits CMA impossibles à planifier.

Pour quelques-unes ce temps d'attente a permis d'approfondir des points de leur parcours, de préciser des évènements, des imprécisions sur une partie de leur récit.

⇒ **80% des personnes ont une situation administrative permettant d'avoir au moins un minima de ressources** et une possibilité de prise en charge par l'hébergement. Soit 10% de plus en comparaison de 2020, ce sont 10% de plus de protection internationale obtenu malgré un resserrement sévère des décisions de l'OFPPA et de la CNDA concernant notamment les femmes nigérianes et albanaises.

Sur ces 80% :

- **48% ont une situation administrative ouvrant droit au travail** soit 4% de plus en comparaison de 2020.

Sur ces 48% :

- 30% bénéficie d'une protection internationale au titre de la TEH ou du proxénétisme
- 9% sont européennes ou français
- 4% sont en Parcours de Sortie de Prostitution (PSP)
- 3% relève d'un droit au séjour en raison d'un dépôt de plainte amenant à l'ouverture d'une enquête, d'un procès.
- 2% concerne des droits au séjour dont notamment des personnes ayant finaliser avec succès leur PSP

- **32% sont en demande d'asile** soit 6% de plus en comparaison de 2020.

Sur ces 32%, 13% sont en procédure de réexamen ce qui suggère avoir passé une période sans Conditions Matérielles d'Accueil (CMA) jusqu'à l'acceptation du recours contre le refus fait par l'OFII

⇒ **20% des personnes n'ont pas de situation administrative ouvrant des droits minimaux** Soit 10% de moins en comparaison de 2020.

Sur ces 20% :

- 12 % est débouté de l'asile
- 4% bénéficie d'un droit au séjour en Italie. Il ne permet que de séjourner un certain temps sur le territoire français.
- 2% sont des jeunes se déclarant mineurs et non pris en charge car reconnus majeurs par les institutions
- 2% sont en demande de séjour

Si cette année + 10% ont obtenu une protection internationale ce n'est certainement en raison d'une clémence de l'OFPPA et de la CNDA dans un contexte de confinement. C'est surtout grâce au travail d'accompagnement mené auprès des demandeuses d'asile en collaboration avec l'Accueil des Demandeurs d'Asile (ADA) de Grenoble. L'ADA a en charge les demandes de réexamen et les recours CNDA (et bien d'autres choses encore qui ne sont pas portées par d'autres structures liées à l'asile) qui concernent la majorité du public que nous accompagnons. Depuis 10 ans, nous travaillons en partenariat avec l'ADA pour étayer les demandeuses. Ensemble, nous avons développé une expertise certaine sur les fonctionnements des réseaux et leurs pratiques pour piéger les victimes. Nous avons également une bonne connaissance des conséquences de l'exploitation sur les personnes. Nous avons suivi les évolutions des jurisprudences en

matière d'asile et de traite. Par exemple, nous avons accueilli avec une certaine satisfaction l'ouverture d'un groupe social pour les victimes nigérianes, albanaises et nous espérons qu'il en sera de même rapidement pour les femmes congolaises et angolaises. Comme nous le disions l'année dernière déjà : La collaboration avec l'ADA est essentielle, cela permet aux personnes de bénéficier d'un étayage adapté : les aider à surmonter les difficultés liées à la procédure de demande d'asile, à dire les épreuves subies et à raconter les sévices et persécutions endurés, cibler les nécessaires éclaircissements et explications face aux questions qui pourraient être soulevées par l'officier de protection ou la formation de jugement, et aussi d'informer sur la possibilité de déposer plainte contre les exploitateur.se.s et/ou pour d'autres violences subies.

Accompagner des personnes victimes de traite en demande d'asile est particulièrement complexe. Il faut leur permettre de comprendre que l'OFPPA et la CNDA vont vouloir comprendre les actions et les moyens utilisés par les trafiquant.es dans le but de les exploiter en prostitution car ce sont les indicateurs retenus pour qualifier la traite. Cela suggère qu'elles puissent être en capacité d'analyser leur propre vécu, les intentions des protagonistes ayant participé d'une manière ou d'une autre à leur exploitation et l'organisation du réseau. Mais il faut aussi qu'elles soient en mesure d'expliquer comment elles ont pu s'extraire du réseau et quitter la prostitution et aussi ce qu'elles mettent en œuvre pour assurer leur sécurité et leur insertion, en un mot « se distancier ». S'il est considéré qu'elles sont toujours exploitées, la protection ne leur sera pas accordée, il faut qu'elles se soient débattues de leur terrible situation pour se voir protégées. La notion de danger a été revisitée du fait de l'instrumentalisation de l'asile par une partie des personnes : les trafiquant.es.

C'est beaucoup demander à des femmes qui ont été polytraumatisées dès leur jeune âge et dont plus de la moitié a été exploitée au moins pendant 5 ans. C'est beaucoup demander à ces femmes qui ne se voient pas proposer d'aides concrètes, de facilité de mise en hébergement. Mais c'est aussi compréhensible car des victimes deviennent auteures à leur tour. La difficulté majeure pour les femmes n'est pas tant d'être reconnues victimes de traite. Leur vécu de violences peut se dire en inventaire de faits sordides. La quasi-totalité des décisions négatives mentionne qu'il n'est pas remis en question leur qualité de victime en revanche la notion de « distanciation » du réseau est toujours discutée. La question qui est posée est comment parviennent-elles à se sortir de l'emprise, des menaces, de l'étendue des réseaux. Elles doivent être à même d'expliquer leur cheminement, leur processus de pensées, le déclic qui les a amenées à s'enfuir. Or comme dit dans le paragraphe sur les violences, essayer de faire parler quelqu'un qui est dans un état traumatique peut être une intrusion très dommageable. La demande d'asile exige de se souvenir précisément, se ressasser les faits, les violences, les stratégies pour tenir, pour survivre, exposer ses zones de honte, de culpabilité. Leur récit doit être empreint d'un vécu personnalisé, d'affects. En somme tout ce qui est quasi inaccessible pour ces victimes traumatisées. Lorsque les personnes ne se souviennent pas précisément, quand elles travestissent la réalité, quand elles ne peuvent pas exprimer leur ressenti, ce n'est pas toujours sciemment et consciemment, c'est un symptôme. L'accompagnement des personnes dans leur demande d'asile demande à travailler particulièrement la notion de victimes et de victimes-auteures. Cela nous demande de nous positionner clairement dans nos postures professionnelles.

La collaboration avec l'ADA permet d'accompagner les personnes en prenant en compte toutes ces difficultés. Chaque année, nous cherchons les moyens d'avoir un poste transversal sur nos 2 associations afin de favoriser la mise en confiance des personnes et la fluidité de nos échanges. Cette année, c'est un élève avocat qui a été en poste partagé, son aide a été précieuse et appréciée. L'année prochaine, une travailleuse sociale d'AdN38 sera détachée sur l'ADA 1 fois par semaine quant à l'année d'après....

Nous regrettons que les structures d'hébergement liées à l'asile ne soient pas davantage formées sur les questions de prostitution et de traite, il nous paraît fort dommageable que pour une bonne partie de ces partenaires, ils ne portent pas de recours auprès de la CNDA et cela est d'autant plus critique s'agissant de structures accueillant spécifiquement un public de femmes victimes de violences. Prétendre prendre en charge ce public requière une formation continue. L'instauration d'un protocole de mise en sécurité par des veilleurs, des badges, des interdictions de sortie est très loin d'être suffisant.

4-6- Accompagnement dispositif « parcours de sortie de prostitution »

Le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle est un dispositif ouvert aux personnes adultes, victime de prostitution, de proxénétisme ou de traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle qui souhaitent sortir de la prostitution et accéder à des alternatives. Instauré par la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées, il repose sur les commissions départementales de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains placée sous l'autorité du Préfet et des associations agréées (*en Isère Amicale et Nid et ALTHEA L'Appart et en Savoie Amicale du Nid*) chargées de la mise en œuvre de ce parcours. Les associations agréées sont les seules habilitées à présenter les demandes individuelles d'engagement à la commission départementale

Le projet d'engagement dans le parcours de sortie de la prostitution est élaboré par la personne avec l'association agréée qui évalue la situation et la présente à la commission. Cette dernière rend alors un avis au Préfet, qui autorise ou non l'entrée dans le parcours de sortie de la prostitution. L'entrée dans ce parcours est accordée pour une période de 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois. Il permet à la personne de bénéficier :

- ⇒ D'un **accompagnement individualisé** vers la sortie de la prostitution et l'insertion sociale et professionnelle par l'association agréée, en lien avec les autres acteurs du territoire
- ⇒ Une **Autorisation Provisoire de Séjour (APS)** permettant d'occuper un emploi pour les victimes étrangères
- ⇒ Une **Aide Financière d'Insertion Sociale (AFIS)** versée par la MSA) à hauteur de 330 euros/personne/mois et 132euros/enfant supplémentaire/mois) .

A l'issue des 6 mois, un nouveau passage en commission permet d'évaluer l'avancée de la situation de la personne. Après un nouvel avis de la commission, le Préfet peut reconduire ou interrompre le parcours.

Contexte de confinement

De nombreuses personnes sont employées comme aide à domicile ou assistante de vie en maison de retraite, EHPAD. Ces personnes applaudies chaque soir à 20h, ces premières de cordées selon nous. Au début du confinement, il y a eu beaucoup de crainte, certaines n'avaient pas toujours assez de masques ou de gants, les personnes qu'elles assistaient avaient peur d'être approchées, ne voulaient pas recevoir d'aide. Chacune de ces femmes est restée fortement impliquée dans son travail. Comme dit plus haut quelques-unes n'ont plus compté leurs heures pour remplacer leurs collègues qui devaient garder leur enfant ou parce qu'il y avait de nouveaux patients à prendre en charge. Elles travaillent avec l'inquiétude quotidienne d'être contaminées.

Les personnes qui étaient en formation ont pu continuer quelques cours en ligne. Par exemple les personnes en Garantie Jeune Réfugié ont maintenu leur formation par Facebook. Les personnes en ateliers socio linguistiques ont également assuré des cours en ligne. Ces mises en place de continuité ont été d'importance pour maintenir une dynamique d'insertion, un apprentissage et pour scander les journées.

Les personnes qui étaient en recherche d'insertion ont vu leur démarche s'arrêter nette. Celles qui étaient en activité de bénévolat ont dû arrêter. Quelques personnes ont maintenu leur recherche en postant leur candidature. 2 ont ouvert un contrat court en tant qu'aide à la personne durant le confinement. D'autres attendaient ou venaient juste d'ouvrir un accompagnement par un chargé d'insertion (INSAIR38, VIAE38, ...) pour définir ou mettre en œuvre leur projet professionnel. Pour ces personnes, cet arrêt forcé de leur démarche a été très douloureusement vécu.

Pour les personnes en PSP, certaines déjà engagées en contrat ou en formation ont été dans les situations citées plus haut. Pour certaines leur formation a été reportée et elles sont en attente. Les renouvellements des PSP en Isère et Savoie ont été accordés par décret bien que la commission ait siégé pour rendre avis.

Pour les personnes qui envisageaient une demande d'entrée en PSP, la préparation a été complexe, d'une part parce que les démarches d'insertion étaient quasi impossibles, mises à l'arrêt, d'autre part car le processus d'élaboration de la demande ne peut se faire comme prévu : nombre d'entretiens nécessaires, nombre de démarches pour évaluation des capacités à l'insertion, nombre de concertations avec les partenaires et en équipe.

a- Bilan des Parcours de Sortie de prostitution en Isère du 18 12 2017 au 09 12 2020

Pour les 2 départements, l'AdN38 73 a déposé 21 demandes et 16 parcours ont été acceptés.

En Isère : Au total sur les 7 commissions départementales, AdN38 a déposé 20 demandes :

- 6 rejets,
- 14 admissions,
- 3 nouvelles demandes pendantes pour la commission du 9 12 20 et 4 renouvellements.

Depuis 2017, nous avons étudié 46 situations et en avons déposé 20.

1°) Les 6 demandes rejetées

a- Les motifs de rejet

- 1 personne a déposé un recours contentieux. Elle a sollicité 3 fois une entrée en PSP et a eu 3 rejets.
- 2 personnes ont présenté 2 fois leur demande et ont eu 2 rejets.
- Les 3 autres n'ont pas fait de recours.

L'entrée en PSP d'une femme bulgare n'a pas été prise en compte en raison de la non nécessité de régularisation.

« Les éléments du dossier (...) n'attestent pas aujourd'hui de votre situation de victime de prostitution, proxénétisme et de la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle. En effet, il apparaît que vous avez cessé toute activité prostitutionnelle depuis 2016 »

« Les éléments du dossier (...), au regard de l'évaluation des besoins sanitaires, professionnels et sociaux manquent de précision »

« (...) n'a pas été victime de prostitution ou de proxénétisme en France (...) son projet professionnel n'est pas abouti. »

b- Leur situation lors de la 1^{ère} demande PSP

Le profil des personnes

Age		Nationalité		Situation administrative		Situation familiale	
3	18 et 25 ans	1	angolaise	4	déboutées de l'asile	3	femmes isolées
3	26 et 35 ans	2	nigérianes	1	irrégulière Dublin fuite	1	femme avec enfant, séparée
		2	congolaises	1	Européenne	1	femme isolée enfant au pays
		1	bulgare			1	en couple sans enfant

Situation au regard de la prostitution

Durée cumulée de prostitution		Situation de prostitution		Arrêt de la prostitution	
1	1 à 3 ans	3	Victime de proxénétisme en France et à l'étranger	1	0 à 6 mois
3	3 à 5 ans	1	Victime de TEH en Europe	3	6 à 12 mois
2	7 à 10 ans	2	Victime de TEH en France	2	> 12 mois

Insertion

Maîtrise le français		Activités de bénévolat / stage / formation		Expérience professionnelle antérieure		Scolarité	
3	Oui	4	oui	4	aucune	5	Arrêt de scolarité avant 15 ans
2	à perfectionner	2	non	2	entre 6 et 12 mois	1	Arrêt scolarité à 18 ans
1	non						

Ressources		Hébergement	
4	sans ressources	3	foyer urgence
1	ressources du compagnon	1	chez tiers
1	ressources atelier production	1	chez compagnon
		1	foyer AcSé

c- Ce qu'elles sont devenues

- 1 n'est plus en lien avec AdN depuis plus de 8 mois et a changé de ville
- 1 n'est plus en lien avec AdN depuis 20 mois. Elle a un CDI et est propriétaire de son appartement
- 2 ont engagé une demande d'asile (1^{ère} demande ex Dublin et réexamen) et sont toujours suivies par AdN
- 1 vit avec son compagnon et a sollicité un titre de séjour VPF. Elle n'est plus en lien avec AdN depuis 17 mois
- 1 est en état de déprime et est toujours suivie par AdN

Les refus sont particulièrement difficiles à vivre pour les personnes. Elles se sont fortement investies dans un accompagnement vers l'insertion et le refus vient anéantir leur espoir et remettre en question leur investissement, leur confiance en soi. Lorsque le refus est lié à la définition du projet professionnel, les personnes doivent se remobiliser rapidement pour tenter de trouver des possibilités d'expériences telles que le bénévolat en association, en privilégiant les expériences qui correspondent au projet professionnel présenté et/ou à un secteur de métier sous tension. Ce qui est particulièrement difficile dans un contexte où les possibilités d'expériences sans droit au séjour sont très réduites et que les places en bénévolat sont très prises et ne correspondent pas nécessairement à leur projet professionnel. Il nous paraît que 5 d'entre elles ne sont pas retournées en prostitution.

2°) Les 14 parcours acceptés.

a- Durée du PSP

10 personnes sont sorties du PSP :

- **6 parcours ont pris fin avant les 24 mois** car les personnes avaient pu stabiliser leur situation au regard des ressources et de l'hébergement. Elles avaient toutes le statut de réfugiée
- **4 personnes sont arrivées en fin de parcours après 24 mois** et ont obtenu un titre de séjour.
- **4 sont en cours de PSP.**

b- Leur situation lors de la 1^{ère} demande PSP

Le profil des personnes

Nationalité		Age		Situation administrative		Situation familiale	
1	Angolaise	9	18 – 25 ans	6	Statutaire réfugiée	8	femmes isolées
4	Congolaise	5	26 – 35 ans	2	Protection subsidiaire	2	femme avec enfant, séparée
9	Nigériane			6	Déboutée	1	en couple avec 1 enfant
						2	en couple sans enfant
						1	femme isolée avec enfant au pays

Situation au regard de la prostitution

Durée cumulée de prostitution		Situation de prostitution		Arrêt de la prostitution	
11	3 à 5 ans	5	Victime de proxénétisme en France et à l'étranger	1	0 à 6 mois
2	5 à 7 ans	9	Victime de TEH en France	4	6 à 12 mois
1	7 à 10 ans			9	> 12 mois

Insertion

Maîtrise le français		Activités de bénévolat / stage / formation		Expérience professionnelle antérieure		Scolarité	
4	Oui	8	oui	8	aucune	11	Arrêt de scolarité avant 15 ans
4	à perfectionner	6	non	2	entre 6 et 12 mois	2	Arrêt scolarité à 18 ans
6	non			4	entre 1 et 2 ans	1	Arrêt en primaire

Ressources		Hébergement	
13	sans ressources	6	foyer urgence
1	ressources du compagnon	1	accueil bénévole
		1	chez compagnon
		6	foyer asile

c- Situation durant le parcours

Situation administrative et financière

APS + AFIS	Réfugiée / protection subsidiaire + AFIS
6	8

Sur les 14 personnes :

- **6 personnes ont été régularisées par la délivrance d'une APS** (dont 1 par jugement du Tribunal Administratif donnant injonction à délivrer une APS suite à un recours sur une autre démarche).
- **8 bénéficiaires de la protection internationale** ayant moins de 25 ans et étant en cours de démarche d'insertion ne disposaient pas de ressources. **L'octroi de l'AFIS** a été un point d'aide important.

Situation professionnelle

Au 6 mois du 1 ^{er} PSP		Pendant le PSP		A la sortie du PSP	
6	Garantie jeune	5	Garantie jeune	1	CAP
3	Formation assistante de vie	3	CDD partiel	3	CDI partiel
3	Formation DIFL /DEFL	3	CDI partiel	4	CDD partiel dont insertion
1	CIR	1	Contrats temporaires	1	Formation auxiliaire de vie
1	Formation autre	1	Formation DEFL	1	Formation autre
		1	En attente formation		

5 personnes ont une qualification de formation : 4 assistantes de vie, 1 titre professionnel d'hôtellerie réceptionniste. 2 sont en cours de formation qualifiante CAP employée de service et auxiliaire de vie.

Situation au regard de l'hébergement

A l'entrée PSP		Pendant le PSP		A la sortie du PSP	
3	AFPA chambre	1	AFPA	2	ALT
1	Accueil bénévole	1	Accueil bénévole	5	Locataire
3	CADA / HUDA	1	Centre maternel	1	urgence
1	Chez compagnon	2	HUAS	2	CHRS
2	HUAS	2	CHRS		
4	Urgence	1	ALT		
		1	Urgence		
		5	Locataire		

4 femmes sont actuellement en cours de parcours :

- 1 (statutaire réfugiée) vient de finir sa formation compétences transversales. Ses projets sont contrariés par la situation sanitaire et les possibles sur le territoire de vie. Elle est en recherche de contrat de travail.
- 1 est en contrat temporaire d'insertion.
- 1 vient de finir sa formation DEFL et est en attente d'une formation auxiliaire de vie. Elle engage un stage dans un autre secteur d'activité et recherche un travail
- 1 est en fin de session de formation Envoyée Féminine. Elle est inscrite sur le programme Lihfe.

3°) Le processus d'accompagnement : leviers et blocages

Le PSP est un outil supplémentaire pour assurer l'accompagnement des personnes. Envisager l'inscription dans ce dispositif requiert un temps d'analyse de la situation de la personne : au regard de sa situation administrative et de son processus d'émancipation de la prostitution et de ses possibilités d'insertion socio professionnelle.

Pour les personnes étrangères sans droit au séjour, son accès est conditionné à la possibilité d'avoir une pièce d'identité (carte d'identité nationale ou passeport). Compte tenu du public que nous recevons essentiellement étranger et victime de traite, il est extrêmement difficile d'obtenir ces documents. En effet, les réseaux ont saisi les vrais documents ou ont fait faire de faux. Il est de fait aujourd'hui très compliqué pour les personnes d'obtenir un passeport auprès de leur ambassade. L'ambassade du Nigéria a des pratiques particulièrement opaques. Aussi, la possibilité d'obtenir un passeport est le premier point à étudier avec la personne et plusieurs questions se posent alors :

- Peut-elle avoir un acte de naissance original et conforme ? :

- Sur qui peut-elle compter dans son pays d'origine pour ce faire ? Certaines personnes n'ont plus de famille ou ne peuvent plus compter sur leur famille, il leur faut donc trouver une personne de confiance via la communauté ou le voisinage connu. Pour d'autres, leur famille vit très éloignée des villes et donc des institutions. Pour quelques-unes, il n'y a jamais eu d'inscription au registre d'état civil et il faut donc procéder à un acte légalisé par jugement supplétif.
- Pour chacune, il est nécessaire d'envoyer de l'argent pour payer la personne qui ira faire la demande d'acte de naissance (payer le trajet, payer l'envoi postal par DHL, payer le bakchich, la démarche de jugement ...). Il nous est nécessaire de trouver les possibilités d'aide financière pour les aider dans ces étapes.
- Peut-elle faire sa demande de passeport auprès de son ambassade ?
 - Y a-t-il déjà eu un passeport édité avec ses empreintes (vrai/faux passeport fait le réseau) qui peut rendre impossible l'édition d'un nouveau passeport ?
 - L'APARDAP (Association de Parrainage Républicain des Demandeurs d'Asile et de Protection) en lien avec notre service peut aider les personnes à faire leur démarche de demande de passeport en ligne et contribuer financièrement au paiement du passeport et du déplacement pour retirer le passeport auprès de l'ambassade (le plus souvent à Paris)

Lorsque la possibilité d'avoir un passeport est actée, nous mettons en œuvre avec la personne les actions d'insertion préalables.

Pour certaines, elles sont déjà inscrites dans une dynamique d'insertion : elles prennent des cours de français ou de remise à niveau, elles effectuent des missions de bénévolat ..., pour d'autres, il reste à mettre à l'œuvre. La majorité du public est éloignée de l'emploi en raison de facteurs multiples : parcours de violences, intériorisation des violences, discriminations, problème de garde d'enfants, faible niveau scolaire, sans expérience professionnelle ..., leur possibilité d'insertion immédiate paraît limitée aux premiers abords et demande une mobilisation de dispositifs possibles. Nous travaillons à définir ou préciser leurs centres d'intérêts, leurs compétences, leurs limites. Avec l'appui de partenaires de l'insertion, nous les aidons à se situer sur leurs projections et leurs attentes par rapport à l'emploi : *quelles sont leurs connaissances des métiers, quelles sont leurs conditions idéales de travail, quel serait leur travail idéal, quelles étapes seraient nécessaires pour y parvenir, quelle possibilité réaliste ont elles, la rédaction de leur CV, l'exercice de lettres de motivation, de préparation à des entretiens d'embauche ...* Les personnes n'ont pas toujours un projet professionnel construit, souvent ce qui est premier pour elles, c'est « un travail normal » et des ressources. Un processus d'aide à l'appropriation d'un projet professionnel est nécessaire sans que celui-ci occulte la nécessité financière.

Comme dans tous accompagnements, nous étudions premièrement les problématiques spécifiques du public au regard de la prostitution (par ex : rapport à l'argent, rythme de vie, rapport à la hiérarchie/collègues, rapport au genre, métiers pouvant générer des situations à risque, intériorisation des violences et discriminations, ...). Compte tenu de la prégnance des réseaux, nous nous attachons à analyser leur risque de captation, leur capacité à se positionner face à toutes propositions au regard de la prostitution ou trafic lié. Lorsque des personnes ont été entendues, interpellées par la police, il nous arrive de solliciter pour échanger sur la situation.

Les conditions d'hébergement sont un point crucial et pourtant les possibilités très réduites. Une jeune femme est restée 9 mois dans une chambre du centre de formation AFPA. 6 personnes sont en hébergement d'urgence en chambre collective ou chambre d'hôtel, ce type d'hébergement ne permet en aucun cas de travailler sur l'accès au logement (gestion et tenue du logement, budget/dépenses énergétiques, alimentaire, isolement ...) et sur la restauration de l'intimité.

La préparation à la demande d'un PSP prend donc du temps pour s'assurer que les 24 mois de dispositif permettront à la personne d'aller vers l'insertion et la prise d'autonomie. Il arrive qu'au cours de l'élaboration nous évaluons que la demande ne peut être déposée (impossibilité d'avoir un document d'identité ou la possibilité de sortie de prostitution et d'insertion sont encore trop incertains). Cette évaluation permet alors de travailler avec la personne sur des points prioritaires à résoudre. Lorsque le

projet est défini, la rédaction de la demande de PSP est une étape importante car ce n'est pas la personne qui va porter sa demande mais l'association.

L'accompagnement sur 6 mois est un défi. Il nécessite des RDV tous les 15 jours minimum, une réactivité de suivi des offres de formations et d'offres de contrat, de connaissances des dispositifs à mobiliser, de lien régulier avec les chargés.es d'insertion. Le travail sur le rapport à soi, à l'autre, le sentiment d'échec, sur les codes sociaux dans le travail ... est intensifié. L'accès à un 1^{er} emploi et la qualification d'une formation sont de puissants moteurs qui viennent valider les personnes dans leur capacité.

Conclusion

Nous relevons que sur les 20 demandes 14 ont été acceptées dans le PSP. Sur ces 14, 6 ont été régularisées par une APS. 4 ont aujourd'hui un titre de séjour vie privée familiale sur les fondements 313.14/circulaire Valls.

Les parcours d'insertion et d'entrée en emploi de ces femmes sont rapides et en cela très remarquables au regard de leur vécu de violences et de polytraumatismes. Pour autant, le préalable nécessaire à toute insertion socio professionnelle est pour la quasi totalité des personnes, la prise en compte de sa santé, de sa reconstruction au regard des traumatismes vécus, des circonstances qui les ont amenées à la prostitution, de la prise de conscience de leur non culpabilité, de leurs capacités. Dans le contexte du PSP, l'accès à l'emploi est certes l'un des objectifs primordiaux, mais il est souvent considéré comme la seule garantie à la régularisation administrative en fin de parcours. Les personnes se destinent et sont fortement poussées vers des métiers en tension. Elles acceptent tout emploi aux dépens d'un processus de formation qui leur permettrait pourtant de construire une insertion plus solide et plus épanouissante.

b- Hébergement ou logement

Contexte de confinement

Lors du 2^{ème} confinement et contrairement au 1^{er}, les personnes en demande auprès du I15 ou en attente auprès de l'OFII ne se sont pas vues proposées de solutions d'hébergement. Toutes les personnes pour lesquelles la situation de vulnérabilités avait été remontée au I15 ont pu obtenir au place d'hébergement à compter du 3 avril 2020. Elles ont été hébergées en hôtel dans des conditions différentes selon les sites. Les conditions de vie au quotidien en hébergement collectif, déjà difficile en temps dit normal, se sont avérées plus compliquées du fait de la promiscuité, du partage des sanitaires, de la cuisine. Les tensions se sont senties au fur et à mesure des semaines de confinement.

Pour des personnes, rester confinées sans accès wi fi, sans TV, dans de petits espaces et parfois avec des enfants à charge a été particulièrement dur. Occuper ses journées, son esprit, se sentir seule, ne plus être en contact avec les amis, et s'occuper des enfants a été un défi de tous les jours. Nous étions à leur écoute et leur propositions de venir au service pour passer quelques heures ailleurs, dans un autre contexte.

« Ça me fait penser quand j'étais au PHU où j'étais enfermée à ne rien faire, on était nombreux, on ne pouvait pas bouger à cause de notre situation avec les papiers et l'argent, mais en fait je pouvais sortir c'est que je n'avais nulle part vraiment où aller, j'avais rien alors je faisais rien. Maintenant j'ai mes

papiers, j'ai de l'argent mais je ne peux pas sortir. J'ai pris l'habitude avec la vie au PHU d'attendre, mais là je pourrais faire des choses, je fais ma formation avec internet mais c'est tout, là c'est le virus qui me bloque tout ce que je pourrais faire, je n'attends pas pareil qu'avant »

Les personnes hébergées par le I15 sur des places en hôtel ouvertes en raison du confinement et sur des places « dispositif hivernal » ont été prolongées quelques mois sans visibilité sur les suites. La gestion au jour le jour de la situation des personnes avec de telle incertitude a été très difficile. Des personnes sont ou ont été victimes de traite et la nécessité de la continuité d'hébergement est cruciale et ce quelle que soit leur situation administrative. Cette impossibilité de projection a mis à mal les efforts d'extraction qu'elles avaient mis en œuvre en lien avec nous.

Quelques orientations du SIAO devaient se réaliser mais ont été suspendues, les personnes sont restées dans leur situation précaire, non adaptée à leur situation.

La mise en sécurité a été également impactée. 2 personnes sont restées en attente d'intégrer une place d'accueil sécurisant auprès du dispositif AcSé géré par l'association ALC. Elles ont vécu cette attente dans une peur permanente. Le dispositif a tout mis en œuvre pour accélérer les processus d'admission.

Hébergement/Logement	Isère	Savoie	Total
Ac-Sé ou autre mise à l'abri	5		5
ASE	5		5
CADA	20	1	21
Chez Tiers	21	10	31
CHRS	4	1	5
Communauté religieuse	2		2
Hôtel/studio meublé		9	9
Locataire	20	8	28
Réseau bénévole	4	3	7
Sans		1	1
Structure Transitoire	6	3	9
Structure urgence	29	1	30
Urgence Asile	8	2	10
Total	124	39	163

* *Chez tiers* : marchands de sommeil, appartement sous loués par des personnes en lien avec le réseau de prostitution. Ce type d'hébergement ne permet pas à la personne de s'extraire de la pression financière (entre 150 euros et 250 euros pour une place dans un appartement, il ne s'agit pas d'une chambre ou d'un lit juste de la possibilité d'y rester) et de la surveillance du réseau.

Les données sont quasiment identiques à l'année dernière. Le nombre de personnes vivant chez des tiers est toujours aussi important et renvoi au propos expliqué dans le paragraphe sur les violences : les personnes restent exposées à un environnement à risques, exposant, sous emprise.

⇒ 31 personnes sont hébergées en structures liées à la demande d'asile alors que 51 sont en procédure. Les 20 personnes en demande d'asile sont majoritairement hébergées en structure d'urgence et 5 d'entre elles ont été orientées vers le dispositif de mise en protection.

Il est fort dommageable que les demandeuses d'asile ne soient pas accueillies dans des structures permettant le soutien dans leur procédure. Cela dit nous sommes consternées que l'ensemble des structures asile n'assure qu'une partie du soutien dans l'accompagnement de la demande d'asile. En effet, lorsque les personnes ont un rejet de l'OFPRA, très peu équipes accompagnent les demandeuses dans leur recours auprès de la CNDA. Elles sont réorientées vers l'Accueil Demandeur d'Asile qui croule sous les demandes.

c- Les ressources :

Contexte de confinement

Les personnes étant en contrat de travail ont connu des situations diverses. Les employées en tant qu'aide à domicile /assistante de vie ont gardé leur poste de travail, quelques-unes qui étaient à temps partiel ont vu leurs heures augmentées et donc leur paie. Des femmes employées comme agent de nettoyage ont été maintenu dans leur travail et leur salaire. Aucune des personnes accompagnées ne s'est retrouvée en situation de rupture de contrat, de chômage partiel ou d'arrêt de travail pour garde d'enfants. Les personnes en formation, type Garantie Jeune Réfugié, ont continué à percevoir leur rémunération avec des modalités de formation en distanciel.

Les difficultés liées aux ressources ont été :

- Pour les personnes qui venaient de déposer une demande de réexamen d'asile et qui du fait de l'arrêt de fonctionnement de la SPADA et de l'OFII n'ont pas pu finaliser leur dépôt de demande ou n'ont pas pu recevoir leur courrier de l'OFPRA. Ces personnes n'ont pas pu faire un recours auprès de l'Ofii pour bénéficier des CMA.

- Pour les personnes qui ont droit à l'allocation « Ofii » car bénéficiant d'un titre de séjour lié à l'article L.316-I du CESEDA, le traitement long par l'Ofii au niveau national a retardé l'accès à leur droit.
- Pour les personnes qui venaient d'avoir leur statut et qui pouvaient prétendre à un droit au RSA et aux prestations familiales car la finalisation du dossier dans les conditions de confinement a été plus laborieuse et le traitement de la demande par la CAF plus long.

La mise à jour des droits CAF a été problématique. En effet, l'impossibilité de remettre des documents rapidement ou prendre information du traitement sur le dossier a généré des pertes de ressources. 4 personnes ont vu leur demande de régularisation traitée avec plus d'3 mois de retard. La seule possibilité d'accès en ligne aux dossiers a été très problématique.

Ressources financières	Isère	Savoie	Total
ATA-ADA	32	4	36
Autre	2	2	4
compagnon	2		2
Formation stage AVA	13	1	14
RSA	17	5	22
Salaire	27	5	32
Sans	28	22	50
aide ponctuelle CCAS, FAJU, Conseil Départemental	3		3
Total	124	39	163

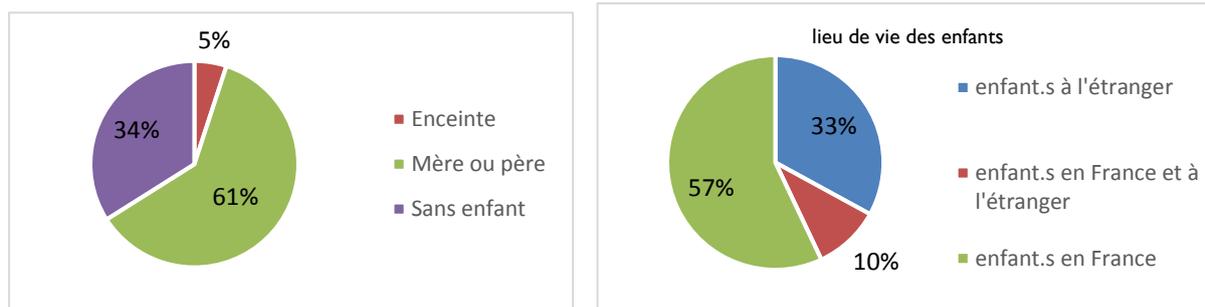
d- Insertion socio professionnelle:

Contexte de confinement

Les cours de français, les formations ont subi des modifications certaines, le nombre de personnes en collectif a été réduit. Nombre de personnes reste en attente depuis juin 2020 d'une possibilité d'entrée en cours ou formation. Il reste difficile d'intégrer des stages compte tenu de la fermeture ou de la réduction d'activité de structures. Des personnes doivent opter pour une autre orientation professionnelle compte tenu des impossibles actuels. De nombreuses personnes sont employées comme aide à domicile ou assistante de vie en maison de retraite, EHPAD. Elles font partie de ces personnes qui ont été applaudies chaque soir à 20h, ces premières de cordées selon nous. Au début du confinement, il y a eu beaucoup de crainte, certaines n'avaient pas toujours assez de masques ou de gants, les personnes qu'elles assistaient avaient peur d'être approchées, ne voulaient pas recevoir d'aide. Chacune de ces femmes est restée fortement impliquée dans son travail. Comme dit plus haut quelques-unes n'ont plus compté leurs heures pour remplacer leurs collègues qui devaient garder leur enfant ou parce qu'il y avait de nouveaux patients à prendre en charge. Elles ont travaillé avec l'inquiétude quotidienne d'être contaminées.

Situation professionnelle	Isère	Savoie	Total
CDD insertion	9	3	12
CDD partiel	2	2	4
CDI partiel	16		16
Formation stage non rémunéré	5	1	6
Formation stage rémunéré	23	3	26
Inscrite pôle emploi	6	3	9
Non inscrite pôle emploi		14	14
Sans AT	39	10	49
Sans AT Cours FLE ASL Bénévolat	21	2	23
scolarisé.e	3	1	4
Total	124	39	163

e-Parentalité:



- ⇒ 73% sont considérées comme célibataires dont 27% étant séparées, divorcées ou veuves
- ⇒ 27% sont en couple

Etre en couple ne signifie pas vivre ensemble pour toutes les personnes. La question du compagnon dans le parcours des femmes notamment des femmes nigérianes et albanaises est toujours questionnant car il n'est pas rare que le compagnon soit lié au trafic, au proxénétisme.

Nous sommes particulièrement attentives lorsque des femmes expriment un désir d'avoir un enfant et nous redoublons d'attention lorsqu'elles sont enceintes. Pour toute femme être enceinte est en soi un bouleversement. Se joue la confrontation entre le désir d'avoir un enfant et la réalité concrète de quelque chose qui va transformer le corps et qui échappe à la maîtrise ; les représentations de soi dans une image de femme-mère, un rapport à soi, à son moi. C'est une expérience corporelle et psychologique particulière et parfois perturbante. Et puis vient l'accouchement, donner naissance, qui peut se ressentir comme une perte, une partie de soi qui s'en va ou une individuation, la constitution d'un duo, d'une famille. La grossesse vient faire appel à la subjectivité d'une manière spécifique par la mise en jeu de du corps dans la transmission de la vie. Comme indiqué précédemment les femmes que nous accompagnons ont connu des violences notamment sexuelles, elles sont en souffrance psychique, traumatisées. Aussi, elles vont vivre d'une manière encore plus particulière ce rapport au corps, à soi, à l'image de soi. Elles sont parfois dans une ambivalence du désir de grossesse, d'avoir un enfant. Une bonne partie des femmes enceintes ont des accès d'angoisse, des manifestations émotionnelles, des symptômes corporels durant la grossesse. C'est souvent le signe d'un malaise, d'une difficulté, voire d'une souffrance dans la construction du devenir mère. Etre enceinte vient faire effraction. Il y a intrusion d'un autre corps, dans leur corps. Ce corps qui déjà a subi tant d'effractions, qu'il ne leur appartient parfois plus. Ce corps qui peut être aussi possédé ou abîmé par la sorcellerie.

Favour a 3 enfants d'âge très rapprochés. Elle n'a jamais exprimé de désir de maternité. Elle semble avoir appris chacune de ses grossesses comme une surprise. Lors de sa première grossesse, elle a commencé à vivre un sentiment de fort persécution. Elle était certaine que sa belle-famille l'avait ensorcelée et que son compagnon était devenu « le mal ». Elle a été hospitalisée en psychiatrie les derniers mois de sa grossesse et des premiers mois de son nourrisson. Elle a connu un épisode psychotique important. Le bébé grandissant, le traitement agissant, son sentiment d'être possédée, empoisonnée a diminué en intensité. Puis à la seconde et troisième grossesse, les mêmes symptômes sont apparus et elle a été hospitalisée à nouveau. Nous avons envisagé que son compagnon, père de 3 enfants avait un rôle particulier, avait agi quelque chose pour que le délire de Favour se fixe sur lui et sa famille. Le compagnon a accepté et choisi d'être en présence selon l'état psychique de Favour. Il a été en charge des enfants dans les moments les plus critiques de la mère. Elle a refusé tout éloignement, mise en sécurité avec ou sans enfants. Favour a connu une vie de violences, des violences physiques et psychiques extrêmes. Il y a tant de facteurs qui ont pu conduire à ces décompensations. L'étayage de la protection de l'enfance et le suivi psychiatrique a permis de stabiliser l'état de Favour entre chaque grossesse. C'est une mère assez adaptée, elle comprend et répond aux besoins de ses enfants, elle est attentive et prend bon soin. Elle renvoie une certaine étrangeté dans la relation. Aujourd'hui son état est relativement stable. Sa relation avec son compagnon, père des enfants, nous apparaît particulière, elle n'envisage pas de séparation.

Esther, jeune femme de 23 ans s'inquiétait de ne pas devenir enceinte. Lorsque nous la questionnons sur son désir d'enfant, elle répond qu'elle a peur de ne pas pouvoir en avoir mais qu'elle ne veut pas nécessairement en avoir un maintenant... mais au moins avant 25 ans. Pour l'heure, elle voudrait juste savoir si elle est fertile. Elle a peur de ne plus pouvoir car elle a subi 5 IVG dont 2 « sauvages » (sans consultation médicale, sa proxénète lui a fourni un médicament dont l'un des effets secondaires notoires est un risque de fausse couche) et 3 fausses couches et un kyste ovarien vient de se résorber après 1 an ½. Pour elle, toute femme ne peut que devenir mère. Si elle n'a pas d'enfant, elle aura le sentiment de ne pas être accomplie, elle ne gagnera pas le respect, la considération des autres.... Les représentations sociales sont très pesantes pour les femmes qui choisissent de ne pas avoir d'enfant, d'autant plus pour celles venant de pays à forte prédominance patriarcale. Par ce que c'était à ce point important pour elle, Esther a eu des conduites à risques à chacune de ses relations. Elle a eu des infections sexuellement transmissibles et a été victime de violences par les compagnons. Lorsqu'elle a appris qu'elle était enceinte, qu'elle a vu l'échographie, elle était dans une forte ambivalence de sentiment car elle se confrontait à une réalisation concrète. Elle était en nausée tous les jours, extrêmement fatiguée. Il y avait comme une intrusion qui modifiait son corps sans qu'elle ne puisse rien maîtriser, elle se sentait disparaître, se voyait comme presque étrangère à elle-même. Esther a fait une fausse couche entre soulagement et détresse à nouveau.

Blessing 26 ans, est en couple depuis 4 ans. Elle rencontrait des difficultés de fertilité, elle a été suivie régulièrement et allait entrer dans un protocole de FIV. Alors qu'elle arrivait au terme du dispositif Parcours de Sortie de Prostitution et qu'elle avait terminé avec succès sa formation et qu'elle pouvait ouvrir un contrat de travail, elle est devenue enceinte sans assistance. Elle a vécu sa grossesse avec une certaine sérénité, ne rencontrant que très peu de désagréments.

4-7- Accompagnement socio-juridique

a-Dépôt de plainte

11 victimes ont déposé plainte en 2020, à l'exception d'une plainte toutes sont pour des faits de proxénétisme ou de traite.

Parmi elles, 4 ont déposé contre les mêmes auteurs.es toujours présents sur Grenoble, les résultats de l'enquête préliminaire sont dans les mains du magistrat dans l'attente de la suite à donner. Les 4 jeunes femmes ont été mises en sécurité par le biais du dispositif AcSé géré par l'association ALC. Malgré le contexte de la pandémie le dispositif a tout mis en œuvre pour extraire au plus vite les personnes. L'accompagnement des personnes à un dépôt de plainte impliquant l'ouverture d'une enquête est toujours complexe car il est primordial d'évaluer au mieux les risques encourus par la victime et la possibilité de la mettre et qu'elle se mette en sécurité. Nous avons pu voir qu'il avait été très nécessaire d'éloigner ces victimes car après les auditions des mis.es en cause, les proches des victimes ont été menacés. Les 4 ont su et pu rester en protection sans être atteintes directement.

Sur ces 11 personnes ayant déposé plainte, 3 sont classées sans suite et pourtant aucune des 8 personnes ne bénéficient d'un droit au séjour en raison de la procédure (CESEDA L.316.I ex 425.I).

Sur les 4 affaires pénales concernant des victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, les 7 victimes que nous accompagnons auraient pu ou pourraient prétendre à ce même droit au séjour. Or seules 3 en bénéficient, 2 sont devenues statutaires réfugiées, 2 sont en demande d'asile (réexamen).

En tout ce sont donc 12 personnes qui auraient pu bénéficier d'un droit au séjour (compte tenu des conditions du CESEDA, on pourrait au moins attendre une APS de 6 mois autorisant à travailler renouvelable le temps de l'enquête).

b- Affaires pénales

Nous suivions 6 affaires pénales qui ont souffert de suspension, ou de report d'audience, ou de convocation en raison de la pandémie. L'Association s'est constituée partie civile sur 4 procédures aux côtés des victimes.

Toutes les affaires s'inscrivent dans le temps.

- 1- Nous poursuivons le suivi d'une victime qui s'est constituée partie civile en 2015 contre 2 auteurs pour tentative de viol avec violence, tentative de meurtre et non assistance à personne en danger. Le jugement en cour d'assise a été rendu en 2020, les auteurs ont été condamnés l'un pour tentative de viol avec violence et l'autre pour non assistance à personne en danger. Après plusieurs reports, la Cour d'assises a statué sur les intérêts civils début 2021. A l'heure où nous écrivons ce rapport, la victime n'a toujours pas perçu d'indemnités, la jeune femme souffre toujours des conséquences physiques et psychiques des violences subies en 2015.
- 2- Une victime a déposé plainte contre un exhibitionniste et s'est constituée partie civile en mars 2020. L'auteur, multirécidiviste, a été incarcéré. La victime va se voir versé une indemnité de préjudice.
- 3- Nous gardons le lien avec une victime qui avait déposé plainte en 2015 contre un réseau nigérian de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle auprès de la section de recherche de la gendarmerie de Grenoble pour des faits de TEH en Italie et dont l'affaire avait été transmise à un parquet italien qui s'en est saisi. La victime s'est constituée partie civile et avait pour conseil une avocate en Italie. Le jugement en Italie a eu lieu en juillet 2020. Une partie des mis en accusation a été acquittée. La victime avait déménagé à 3 reprises depuis 2015 pour assurer sa sécurité. Elle a à nouveau déménagé en 2020 suite à l'acquittement. Elle a pu obtenir, non sans mal, un droit au séjour lié à cette démarche de plainte.
- 4- Nous accompagnons 2 victimes qui avait déposé plainte en 2018 et se sont constituées parties civiles contre un réseau nigérian de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle agissant notamment sur Lyon. AdN s'est constituée partie civile auprès des victimes. Le procès s'est déroulé fin 2019 au tribunal correctionnel de Lyon et des prévenus.es avaient fait appel. L'enquête avait révélé un réseau d'une ampleur transnationale, et certains des mis en cause seront jugés lors d'un autre procès qui a été dépaycé sur Marseille. L'affaire concernait 24 personnes mises en cause (10 femmes et 14 hommes) et 18 victimes femmes (dont 10 suivies par 3 établissements d'AdN qui se sont constituées parties civiles). En octobre 2020, la Cour d'appel de Lyon a prononcé son délibéré. Les peines des appelants ont été maintenues voire aggravées pour certains.es, elles vont de 9 à 5 ans d'incarcération pour proxénétisme et TEH aggravé en bande organisée concernant une pluralité de victimes, blanchiment en bande organisée, association de malfaiteurs en vue de commettre ces crimes avec autres peines liées comme ITF, interdiction du port d'arme ... Les intérêts civils des victimes ont été à 900 euros pour 17 victimes et pour une à 15 000€. Ces intérêts si minimes nous ont attérés. 8 victimes sont en attente d'une évaluation des préjudices. Les 2 victimes que nous accompagnons sont toujours en attente d'une convocation auprès d'un expert en médecine légale pour cette évaluation. Ces 2 victimes (mais celles aussi accompagnées par les autres AdN) n'ont pas bénéficié de titre de séjour lié de plein droit dans ce cadre de plainte contre des proxénètes. Elles ont obtenu la protection internationale (statut de réfugié), elles ont donc attendu dans des conditions non adaptées, précaires pendant 1 an ½ avant de pouvoir engager leur insertion.
- 5- Nous suivons 2 victimes qui ont déposé plainte en début 2019 auprès de la gendarmerie sur le territoire de la Porte des Alpes et sommes en lien avec 2 autres victimes qui n'ont pas voulu déposer. Les 2 victimes se sont constituées parties civiles et AdN également. Cette affaire concerne un réseau de proxénétisme voire de TEH. Une trentaine de personnes, de plusieurs nationalités dont française, ont été mis en examen pour avoir exploité 27 femmes originaires de plusieurs pays Cameroun, Guinée Equatoriale, Colombie, Venezuela. 2 confrontations entre les mis en cause et les victimes ont eu lieu avant que la pandémie mette en suspend la suite de l'instruction. Les 2

victimes bénéficient d'un titre de séjour lié à la procédure pénale. AdN s'est constituée partie civile à leur côté.

- 6- Après une information judiciaire ouverte fin 2017. Le jugement sur le réseau nigérian de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle s'est tenu en 06 2020 après un report lié à la pandémie. Ce réseau transnational était également bien implanté sur Grenoble. AdN s'est constituée partie civile auprès des victimes dont 2 accompagnées par notre service et 2 autres par un autre établissement d'AdN. Cette affaire est la plus importante que nous ayons eu à suivre par le nombre de personnes impliquées et de territoires et pays concernés et par l'implication de mafias nigérianes (ce sont des groupes dits Cultits, des confraternités criminelles).
- 9 réseaux sont identifiés chacun ayant des fonctions diverses en lien avec le trafic d'exploitation.
 - 24 mis en cause de nationalité nigériane : 17 hommes et 7 femmes.
 - 34 femmes victimes de proxénétisme aggravé et TEH
 - 62 femmes collectées, qui ont été ou sont connues pour racolage, exhibition sexuelle en prostitution, victimes de proxénétisme et /ou TEH entre 2008 et 2017
 - 16 femmes qui ont été victimes et sont devenues proxénètes

c- L'accompagnement vers la procédure pénale

Pour illustrer, nous nous appuyons sur l'accompagnement que nous avons œuvré auprès des personnes concernées par cette dernière affaire.

Nous avons eu connaissance de l'ouverture de ce dernier procès 3 mois avant. Nous accompagnons une femme qui avait été entendue en 2018 lors du démantèlement de la branche grenobloise de ce réseau. Lorsque nous avons pu obtenir informations sur la suite donnée à son audition d'alors, nous avons appris qu'une longue et grosse instruction avait été menée durant 2 ans. La femme a pris conseil auprès d'une avocate qui l'a informée de l'avancée de l'affaire et de sa possibilité de se constituer partie civile avant l'ouverture proche du procès. La jeune femme était nommée à plusieurs reprises dans l'ordonnance de renvoi sans qu'elle n'ait jamais été informée de la procédure. Nous l'avons accompagnée dans la procédure. En tout ce sont 7 victimes que nous connaissons qui avaient été entendues durant l'instruction et qui n'avaient pas été informées des suites.

Avec les quelques informations que nous avons eu de cette affaire, nous avons identifié des femmes que nous suivions pouvant être victimes de ce réseau. Nous avons réajusté notre accompagnement, notre approche auprès d'elles. Au fil des entretiens, nous avons pu partager avec certaines qu'une affaire impliquant leurs proxénètes était en cours. 3 personnes ont engagé des démarches de plainte dont 2 qui se sont constituées parties civiles. La période de confinement a rendu très complexe la mise en œuvre de l'accompagnement et les démarches pénales.

Nous avons mesuré l'importance de pouvoir aider les 5 personnes à se situer très précisément dans les mécanismes de ce réseau, de leur exploitation. Chacune a pu entreprendre un travail personnel qui leur a permis de se projeter, d'arrêter la prostitution et de se distancier du milieu. Pour 3 d'entre elles, il était impensable de s'engager dans une procédure pénale, les risques étaient trop grands et trop grande l'incertitude d'une concrète protection. Pour les 2 autres victimes, elles avaient été auditionnées lors de l'instruction. A ce moment là, elles n'avaient pas pu dire leur situation aux policiers, elles avaient peur et elles ne mesuraient pas le degré des actes commis. Mise en compréhension et pouvant bénéficier d'une aide à minima, elles ont pu préciser leur situation et déposer plainte et se constituer partie civile.

Cette affaire a montré très clairement comment le réseau opère pour éviter de se faire repérer, éviter que les victimes les dénoncent, avoir des mécanismes d'emprise pour manipuler les victimes à divers endroits, et les mettre en posture qu'il leur fera craindre la justice.

Notre accompagnement a pris la forme d'un accompagnement global avec pour objectif principal la levée de droits (évaluation de la sécurité des victimes, demande de mise à l'abri / en sécurité, aide de premières nécessités, accès aux soins, mise en lien avec des avocats ...) mais aussi un travail d'analyse, de compréhension et de distanciation par rapport à l'exploitation sexuelle et aux stratégies de contrainte et de mise sous emprise utilisées à l'encontre des victimes.

d- Constitution de partie civile

Nos constitutions de parties civiles nous ont permis de voir l'importance d'être aux côtés des victimes, celles qui avaient déposé plainte et celles qui étaient trop prises dans des craintes de représailles mais qui voulaient faire entendre leur voix, se positionner face à leurs proxénètes pour commencer à se reconstruire. Nous avons vu l'intérêt de les étayer pour comprendre le déroulé du procès et veiller avec elles aux pressions, menaces, intimidations qui continuaient de se jouer malgré la procédure en cours.

L'intérêt pour notre association de se porter partie civile est aussi que nos équipes ont accompagné des victimes devenues ou déjà auteures. Nous estimons essentiel de pouvoir nous positionner clairement face aux victimes indiquant que nous sommes de et à leurs côtés et que le soutien apporté à un moment donné à une personne qui commet ou a commis un délit ou un crime à leur adresse ou celles d'autres femmes est aussi malgré nous mais n'entrave en rien l'étayage qu'on souhaite leur proposer. Il est essentiel que chacune des parties se saisisse de notre engagement : nous savons que la majorité des femmes mises en examen aujourd'hui ont été victimes auparavant, certaines sont récidivistes. Nous comprenons les mécanismes qui conduisent une victime à reproduire un schéma d'exploitation à l'égard d'autres, c'est aussi ce que promeut les réseaux nigériens. Aussi notre proposition d'étayage reste la même : de les aider à ne pas entrer voire à sortir de ce système avec des aménagements d'accompagnement en raison de notre et leur contact avec les victimes.

L'intérêt majeur de nos constitutions à partie civile dans au moins 2 dossiers réside dans le fait que plusieurs victimes n'ont pas été informées de leurs droits. Certaines victimes sont citées (nom, prénom, lieu de vie voire date de naissance), alors même qu'elles n'ont pas déposé plainte. Cela signifie que les avocat.e.s des mis en cause qui ont accès au dossier pénal, ont pu leur faire part de ces identités et que les victimes et leurs familles ont pu être menacées alors que, pour certaines, elles ne souhaitaient pas déposer plainte par peur de représailles. D'autres victimes avaient déposé plainte mais n'ont pas été informées de l'avancée de l'affaire ni leur possibilité de se porter partie civile.

Les victimes sont parfois identifiées suite à des écoutes téléphoniques ou des remises d'argent sur comptes bancaires, mais n'ont pas nécessairement été entendues par la police comme victimes de TEH. Nous espérons que nos constitutions de partie civile permettront d'entendre la nécessité d'un travail en collaboration interinstitutionnelle. Sans la constitution de partie civile de l'AdN de nombreuses victimes ne seraient pas parties civiles aujourd'hui, car elles n'auraient tout simplement pas été informées ni n'auraient eu connaissance de leurs droits. Sans l'intervention de notre association, il n'y aurait pas eu une continuité de lien avec les victimes durant les années de ces enquêtes et sans partie civile les mises en accusation peuvent se retrouver affaiblies.

Notre rôle auprès des victimes a consisté dès le départ à déconstruire les informations données par le réseau et à réinscrire le cadre de loi qu'elles ne voient exister nulle part sur les trottoirs ni après leur 1^{ère} audition : aucune levée de droit ; pas de délai de réflexion avec APS, pas mise à l'abri immédiate, pas aide financière ...

e- Comprendre les réseaux pour comprendre les victimes

Les 3 affaires concernant les réseaux nigériens nous ont permis de mieux lire leur fonctionnement :

- de très nombreux protagonistes
- une difficulté certaine à identifier le rôle et le degré d'implication de chacun.e,
- des victimes ayant des déclarations floues, hésitantes en 1^{ère} intention et qui n'identifient pas l'organisation et les liens de connexions entre les protagonistes.

Il n'y a pas un réseau, il y a des têtes de réseaux s'appuyant sur l'existence de plusieurs structures. L'une des affaires a identifié au moins 9 structures toutes concourant à l'exploitation de nombreuses femmes. Les structures les plus importantes concernent évidemment les collectes et les transports de fonds (fonds très majoritairement issus de la prostitution) et sont très largement gérées par les mafias.

Ces structures contrôlent, gèrent l'activité de collecteurs répartis sur le territoire national et des transporteurs physiques de fonds vers le Nigéria. Les proxénètes peuvent cumuler plusieurs « fonctions » mais plus un.e proxénète a sous sa coupe de nombreuses victimes plus il.elle va faire appel à des « prestataires » ou des « prestataires » vont se proposer en « service » au regard de la manne financière à se répartir mais aussi réduire les risques en rendant illisible l'organisation. Les « prestataires », les structures comptent notamment : les passeurs, les fabricants de documents d'identité, les collecteurs de fonds, les transporteurs de fonds, les conducteurs de camionnettes, les mécaniciens, les blanchisseurs, les loueurs d'appartement, les surveillants de victimes, les gestionnaires de place, de formes de prostitution, la logistique téléphonique, les transactions par les commerçants d'échoppe, d'esthétique, de barbier...

On a pu voir dans ces affaires que des personnes ont effectué jusqu'à 52 voyages par avion transportant parfois en une seule fois jusqu'à 200 000 euros. S'il fallait encore le démontrer l'exploitation sexuelle rapporte énormément, ce trafic dépasse celui des armes et de la drogue 2^{ème} rang mondial. Lorsqu'on échange avec les femmes sur les montants astronomiques qu'elles ont remis et ceux qu'engrangent leur proxénète en faisant le rapprochement avec ce que ça leur a coûté physiquement et psychologiquement, elles commencent plus concrètement à comprendre qu'elles ont été victimes d'exploitation. Elles réalisent les diverses manipulations, par exemple, elles relisent les mots de leur proxénète se plaignant de ne pas avoir d'argent, de s'être appauvri pour les aider et qu'elles n'ont aucune reconnaissance.

Les retranscriptions des écoutes téléphoniques ont mis en lumière la marchandisation des corps, les termes utilisés sont ceux du commerce. Des codes de langages sont employés par exemple « vêtements » pour désigner une femme / une fille destinée à la prostitution, « Ecole » pour désigner le fait de se rendre sur un lieu de prostitution

« combien tu la vends ? », « je te l'achète tant » « les clients veulent des chocolatées, des pas trop grosses » « son transfert me coûte trop cher », « tu as trouvé le modèle que je cherchais » « je peux la prendre en photo pour que tu valides ». « j'ai travaillé pour elle avant, je lui ai amené pas mal de vêtements à l'époque ou elle ne t'a jamais dit ? Les vêtements que je lui avais amenés, c'était plus de 10.

- Les **méthodes de recrutement** des jeunes femmes/filles au Nigéria : souvent les familles sont impliquées et remettent leur fille aux mains des proxénètes. Bien souvent, celles-ci ne sont pas au courant et réalisent douloureusement l'implication de leur famille, une fois en France.

Au sujet du recrutement, les propos d'un proxénète montrent qu'un certain type de femmes sont particulièrement « choisies » :

« je veux les meilleures, et celles qui sont mûres et celles qui ont de beaux corps. Et celles qu'on peut contrôler, et pas celles qui causent des problèmes. » « J'ai besoin d'une petite fille qui reste avec moi à la maison. Celle à qui je vais demander de rester là et elle va respecter mes ordres. Une qui ne connaît rien. » « Il ne faut pas qu'elle soit trop instruite ; il faut qu'elle soit mince et belle. (...) il ne faut pas faire ramener une grosse mais une qui travaille bien »

- **L'importance de l'implication des mafias nigérianes (cultist).** Plusieurs confraternités criminelles se sont implantées en Italie puis en France dans le trafic de traite. Leur envergure est tentaculaire, leurs méthodes sont ultra violentes. Des victimes nous disent qu'elles ont bien plus peur des cultists que de leur proxénète. Ces cultists peuvent soit piloter les proxénètes, soit travailler avec eux soit travailler pour eux. (à lire pour plus d'information : *Groupes cultist et traite des êtres humains du Nigéria)vers l'Europe. Bénédicte Lavaud-Legendre, Cécile Plessard*)
- **Les moyens utilisés pour le transfert et le transport** par voie de terre et mer permettent de lire les points de contacts entre les différents membres du réseau depuis le Nigéria, puis en Libye et Italie parfois au Portugal, en Espagne... Un grand nombre d'intermédiaires sont présents durant ce transfert. C'est aussi durant cette période que les proxénètes valident leur « achat » voire en opèrent de nouveaux au gré des jeunes femmes abandonnées en Libye parce trop

souvent kidnappées et nécessitant un surcoût pour les faire libérer. Des femmes sont abandonnées en cours de transfert, en Lybie, laissées à la merci d'autres exploités.

« il ne peut pas attendre qu'elle soit libérée et demande à la personne de lui envoyer des photos d'autres filles pour qu'il choisisse »

L'implication et l'emprise des « lover boys », « boy friend » sont de plus en plus présentes. Ils sont un des instruments du système. Ces hommes nouent une relation avec les victimes souvent à partir d'un « catalogue » photos fournies par les proxénètes. Ces lover boys ont plusieurs rôles : mieux contrôler les victimes et leur extorquer de l'argent pour le compte de quelqu'un d'autre ou d'eux mêmes, ou les utilisent pour assurer leur entrée / maintien en France (déclaration de couple ou grossesse).

(...) tu te rappelles que je t'ai donné l'argent pour ton frère pour faire traverser sa sœur jusqu'en Italie et Mama X m'a remboursé après (...) oui c'est comme ça que les choses se sont déroulées parce que ton frère disait qu'il ne voulait plus faire traverser la fille, vu qu'il avait déjà essayé mais après il a accepté de la faire traverser à condition qu'on lui donne de l'argent. Ensuite Mama X a dit qu'elle avait rencontré ton frère par moi et qu'elle n'avait pas d'argent à donner à ton frère. Donc ensuite j'ai dit à ton frère que je me portais garante, ensuite j'ai appelé Y au pays pour lui demander de transférer l'argent dans le compte de ton frère (...) ensuite Mama X m'a remboursé l'argent quand sa sœur est arrivée en Italie (...) Celle là qui vient d'arriver là ! c'est moi qui ai prêté l'argent aussi à Mama X »

Cet exemple montre combien il peut être complexe pour les victimes de savoir qui est impliqué dans leur exploitation voire qui est son proxénète. De très nombreuses déclarations des victimes donnent le sentiment qu'elles cachent des informations, qu'elles cherchent à protéger des personnes. Or les victimes considèrent souvent que la seule personne responsable est leur proxénète, elles ne lisent pas ce que nous nommons réseau. Cela apparaît clairement dans les enquêtes menées, les protagonistes qui ont pour rôle de surveiller, de déplacer les camionnettes, de récupérer l'argent auprès des victimes, se présentent, sont présentés à comme des personnes cherchant seulement à les aider. Mais sans un de ces maillons, le réseau ne peut pas fonctionner. Les victimes pensent payer pour des services légitimes : tout le monde en France paie son loyer, l'essence etc... Cela ne prend sens que lorsque l'on liste les sommes perçues en plus de la dette, les modalités de rencontre, de connexion entre eux et en cela l'exemple de ces affaires nous permet de leur en dire. La réaudition des victimes et leur confrontation aux mis en cause se sont avérées nécessaires après un temps de mise en réflexion avec l'étayage de nos services.

Les gros écueils dans le traitement de ces affaires sont la non mise en œuvre et/ou tardive des droits au séjour reconnus aux personnes déposant plainte ou témoignant de ces faits et la non mise à l'abri dans des conditions adaptées. Ces refus de droits rendent plus difficile encore la possibilité pour les victimes de « tenir » dans ce genre d'affaire qui les met concrètement en danger sur le territoire national. Nous avons pu constater que les personnes restent en danger durant toute la procédure pénale. En effet, des mis en examen sont sous liberté surveillée et certains ont cherché à entrer en contact avec les victimes, aussi depuis leur cellule, des auteure.es ont continué leur activité notamment en faisant pression auprès des proches et des victimes.

L'aide et la protection des victimes sont insuffisantes au regard des dangers encourus.

f- Données des entretiens de la juriste

Les données sont comptées par dossiers traités et non par personne

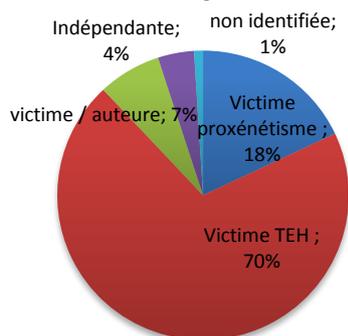
modalités de prise en charge par juriste	Isère
accompagnement physique aux audiences	1
accompagnement physique plainte	1
constitution plainte	7
démarches 316.1	5
dossier en vue de l'audience lien avocate	1
dossier PSP	2
évaluation préjudice lien avocate	4
informations droits, orientation, Daho autres	7
intervention volontaire lien avocate	2
note CNDA lien avocate	12
note OFPRA	10
note vulnérabilité OFII	2
note vulnérabilité Préfecture	5
préparation audition pénale lien avocate	5
préparation audition plainte	3
procédure pénale	8
recours contentieux PSP lien avocate	1
suivi dossier asile dont lien avocate	11
suivi plainte	2
transmission à travailleuse sociale AdN	12
transmission avocate	4
transmission juriste autre service	1
TOTAL	106

g- Identification des victimes

Nous nous appuyons sur plusieurs indicateurs pour identifier de potentielles victimes de proxénétisme et de traite. Ils sont issus des travaux internes de notre association et des apports des diverses recherches. Nos observations sur le terrain lors des allers vers, les informations issues des enquêtes et démantèlements de réseau, les récits et la situation des personnes servent entre autre de base à nos indicateurs. Nous nous référons notamment à la définition de la traite des êtres humains au sens de l'article 3-a du Protocole de Palerme relevant une action, un moyen et un but :

« Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes. »

Identification des victimes de proxénétisme et de traite des êtres humains

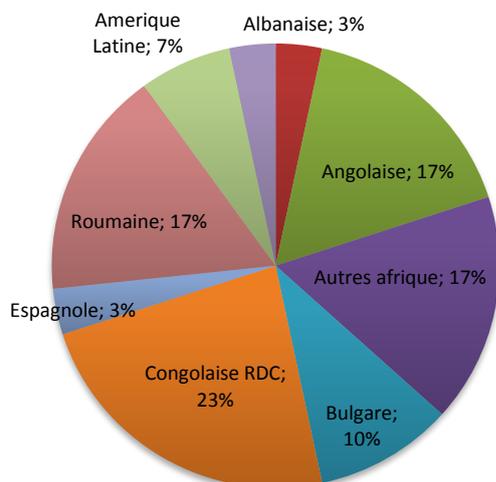


	Isère	Savoie	TOTAL
Total Identifiée victime proxénétisme	17	13	30
Identifiée proxénétisme famille/compagnon par AdN	1	3	4
Identifiée proxénétisme par AdN	10	9	19
identifiée proxénétisme par OFPRA/CNDA	2		2
identifiée proxénétisme par police/ gendarmerie	4	1	5
Total Identifiée victime TEH	97	17	114
Identifiée TEH par AdN	61	9	70
Identifiée TEH par OFPRA/CNDA	34	8	42
identifiée TEH par police	2		2
Total Identifiée victime / auteure	8	3	11
identifiée victime / auteure par AdN	6	1	7
identifiée victime / auteure par autorités	2	2	4
Total Indépendante	1	5	6
Non identifiée	2	1	3
TOTAL	124	39	163

Il est à noter que les personnes identifiées par l'OFPRA ou la CNDA peuvent être également identifiées par les services de police ou de gendarmerie et inversement, nous retenons la 1^{ère} entrée d'identification. Les personnes dans le cadre de leur exploitation ou situation de prostitution ont pu être victimes de plusieurs infractions, comme par exemple : viol, séquestration, violences physiques, violences sexuelles, vol, etc ...

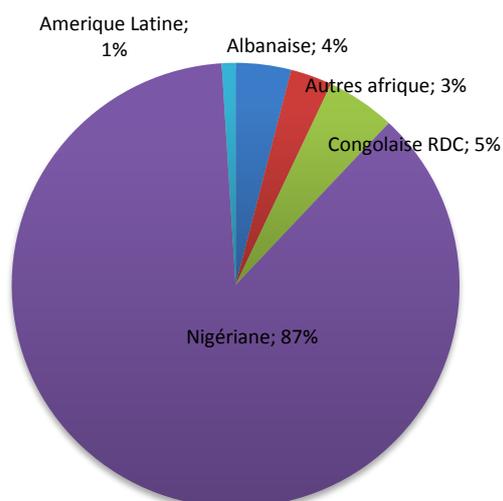
Sur les 29 personnes identifiées victimes de proxénétisme

- Répartition par nationalité



Sur les 114 personnes identifiées victimes de TEH

- Répartition par nationalité



5- LES JEUNES

50% de notre file active sont des jeunes ayant entre moins de 18 ans et 25 ans. Ce sont des jeunes femmes étrangères pour la majorité.

Nous avons reçu 6 jeunes se déclarant mineurs et ayant été reconnus majeurs par le Département et la Préfecture. Ces jeunes nous sont orientées par le Secours Catholique qui prend en charge ces jeunes non reconnues qui n'ont plus aucun droit. 4 ont pu obtenir la protection internationale ou subsidiaire après un parcours de rupture. Nous espérons ouvrir un travail de co évaluation sur la situation de ces jeunes avec le Département.

Nous sommes régulièrement sollicitées par des professionnels.les de structures accueillant des mineures (foyer ASE, CODASE, assistants familiaux, collège CLEPT) et par des proches ou parents de jeunes mineures confrontées à la prostitution. On compte au moins 1 sollicitation par mois. Aucun de ses contacts n'a ouvert d'accompagnement de ces jeunes. Nous constatons que dans tous les cas, les structures n'ont pas mis en place un travail spécifique sur la prise en charge de ces jeunes et que notre seule intervention ne peut suffire. Des professionnels.les se sentent démunis face aux comportements des jeunes femmes dans un cadre institutionnel qui n'a pas de ligne de conduite, de protocole de prise en charge dans de telle circonstance. La problématique de ces jeunes est extrêmement complexe et renvoie chacun des intervenants à une impuissance, à une sidération. Il est essentiel de trouver appui sur diverses institutions, partenaires et de déployer des outils d'étayage en collaboration pour prendre en charge ces jeunes. La prise en charge de ces jeunes ne peut qu'être que multi institutionnelle et multi dimensionnelle. Prendre en charge ce public requière des accompagnements spécifiques et donc une sensibilisation en continu pour comprendre les mécanismes à l'œuvre. La prostitution des mineurs.es ne peut pas souffrir de considération personnelle, au regard de la loi 2002, *la prostitution des mineurs est interdite sur tout le territoire de la République. ... - Tout mineur qui se livre à la prostitution, même occasionnellement, est réputé en danger et relève de la protection du juge des enfants au titre de la procédure d'assistance éducative.*

En décembre 2020, la commission départementale de lutte contre le système prostitutionnel a amorcé un travail sur la prostitution des mineurs.es. Le Département va ouvrir un travail de diagnostic. Nous espérons ouvrir la possibilité d'un travail collaboratif en 2021 pour accompagner au mieux les jeunes.

L'AdN a été partie prenante des groupes de travail sur la prostitution des mineurs.es pour élaborer un rapport. Ce travail a été présidé par Catherine Champrenault, Procureure Générale près la Cour d'Appel de Paris. Les équipes d'AdN ont apporté leur expertise, notamment issue de leurs actions de

prévention auprès des jeunes, de sensibilisation, de formation, d'« aller-vers » dans l'espace public et numérique, d'accueil, d'accompagnement, d'hébergement, d'insertion socio-professionnelle. Notre Association dispose de missions mineures, à Paris, dans les Hauts-de-Seine, à Lyon, Marseille, Montpellier et en Seine-Saint-Denis, et conduit une action de prévention auprès des mineur.es sur internet « Je n'suis pas à vendre » <https://jenesuispasavendre.org/>
https://www.instagram.com/je_ne_suis_pas_a_vendre/

III- LE PARTENARIAT

a- Les groupes de travail

- Commissions Départementale de Lutte contre le Système Prostitutionnel en Isère et en Savoie.
- Groupe interprofessionnels issu de la CDLSP. Rencontre avec le Pôle Habitat social
- Groupe Vulnérabilité issu de Migrants en Isère
- Grenoble Alpes Métropole – Groupe : Femmes victimes de violences sous groupe Parcours des victimes
- Ville de Grenoble : observatoire des violences faites aux femmes
- RID Universelles / GHM .
- COTEC Savoie
- COREVIH
- ...

b- Les partenaires

- ADA
- ADATE
- ADDCAES
- ADOMA
- Entraide Pierre Valdo HUDA et CAES femmes victimes de violences
- L'Appart Althea
- L'EMPP
- La Cimade
- La Sasson
- Le Caméléon
- Le Cegidd
- Le Planning Familial
- Ligue des Droits de l'Homme Savoie
- Mission locale Garantie jeunes réfugiés
- Rialto Issue de Secours Château Beaumont
- Secours Catholique
- Solenciel
- Solidarité Migrants Savoie
- Tempo
-